



HAL
open science

Dénoncer la radicalisation, reconstruire un ordre moral et politique

Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

Caroline Guibet Lafaye. Dénoncer la radicalisation, reconstruire un ordre moral et politique. Implications philosophiques, 2017, avril/mai. hal-01516579

HAL Id: hal-01516579

<https://hal.science/hal-01516579>

Submitted on 1 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DENONCER LA RADICALISATION, RECONSTRUIRE UN ORDRE MORAL ET POLITIQUE

Caroline GUBET LAFAYE¹

Résumé : Depuis les attaques revendiquées par l'État islamique en France initiées en 2015, la référence à la radicalisation inonde l'espace public ainsi que les discours politiques. L'inflation de ce vocabulaire n'a pas pour seule vocation d'alimenter la lutte contre le terrorisme. La dénonciation de « l'ennemi de l'intérieur » se double de la réaffirmation d'un ordre intérieur, à la fois moral et politique. Mettant en scène une attaque des valeurs de la démocratie, faisant écho au « choc des civilisations » inauguré aux États-Unis, l'exécutif français s'appuie sur la lutte contre la radicalisation pour réinstaurer un ordre de valeurs dans lequel la laïcité devient cardinale. De façon ultime, l'atteinte à la laïcité, dans le cadre scolaire notamment, se voit interprétée comme un signe de radicalisation.

Mots clefs : Radicalisation, ennemi intérieur, laïcité, école, choc des civilisations.

Abstract : Since the attacks in France in 2015, references to radicalization have flooded the public space and political speeches. The inflation of this vocabulary is not only aimed at reinforcing the fight against terrorism. The denunciation of the “enemy within” doubles as the reaffirmation of a domestic order, both moral and political. Encouraging an attack on democratic values, echoing the clash of civilizations that germinated in the United States, the French Executive is using the fight against radicalization to reinstate a system of values in which secularism becomes fundamental. Ultimately, acts against secularism, specially at school, will be interpreted as a sign of radicalization.

Key words: Radicalization, enemy within, secularity, education, clash of civilizations.

Introduction

Au cours de l'année 2015, des journalistes et des civils ont été pris pour cibles d'attaques meurtrières en France². Dès après janvier 2015, se noue « une mise en récit sécuritaire dont la

¹ CNRS, Centre Maurice Halbwachs (EHESS - ENS), 48 bd Jourdan, F-75014 Paris. Contact : c.guibetlafaye@wanadoo.fr.

² Une version réduite de ce texte a été publiée dans la revue à comité de lecture *Implications philosophiques*, 2017, ISSN : 2105-0864. <http://www.implications-philosophiques.org/ethique-et-politique/philosophie-politique/denoncer-la-radicalisation-reconstruire-un-ordre-moral-et-politique/>

radicalisation est la pierre angulaire» (Amiriaux, 2015, p.90). Le vocabulaire de la « radicalisation » constitue aujourd’hui un « référent social », ancré dans la sphère sociopolitique, semblant renvoyer à un monde commun, dans la mesure où il est attesté dans des discours variés, notamment politiques et médiatiques (Guibet Lafaye et Brochard, 2016)¹. Comme en Grande-Bretagne et aux États-Unis, les déclarations du personnel politique français, celles des professionnels de la sécurité et des intellectuels ont créé un espace de communication publique qui, dans sa volonté de donner sens aux événements passés et aux décisions futures, a proposé des schémas d’interprétation de la nouvelle réalité sociale (Tsoukala, 2011). En France, il s’articule dans un registre normatif produisant une réinstitution des valeurs fondamentales de la République axée sur la laïcité et la sécurité².

Le vocabulaire de la radicalisation a progressivement glissé, *dans le discours politique* français et à partir du débat sur le port des signes religieux à l’école en 2003, de la figure de l’adversaire politique à celle de l’ennemi et, en particulier, de l’ennemi intérieur (voir Guibet Lafaye, 2016). La construction de cette figure – dont le squelette est celui de la radicalisation – s’adosse, en France, aux thématiques de la religion, de la langue, de l’assimilation, du multiculturalisme, de la visibilité de l’appartenance religieuse ou communautaire dans l’espace public et se déploie en référence aux idées d’unité nationale, de protection de valeurs définies comme françaises, de la place des pratiques religieuses dans l’espace public.

Afin de montrer comment la référence à la radicalisation sert de levier pour réinstaurer un ordre moral et politique, nous avons procédé à une exploration systématique des déclarations, interviews, communiqués, conférences de presse, mis à disposition sur le site de la Direction de l’information légale et administrative *Vie publique*³, à partir de la racine « radical* ». Ces textes émanent du personnel politique, membres du gouvernement ou de l’opposition, mais également des institutions européennes. L’analyse de contenu s’est adossée à une exploration chronologique et à un examen systématique des contextes sémantiques et historiques des occurrences du terme « radicalisation » et des composés de la racine « radical* ». Ces occurrences permettent de rassembler un total de 478 textes, couvrant la période du 20 mars 1980 au 4 avril 2016, c’est-à-dire plus de trente cinq ans de production de textes politiques. L’année 2015 et les premiers mois de 2016 regroupent à eux seuls 133 textes (voir graphique 1). Notre analyse portera de façon privilégiée sur les années 2000 à aujourd’hui dans la mesure où cette période concentre le plus grand nombre d’occurrences relatives à la thématique de la radicalisation (voir graphique 1)⁴. Elle s’est appuyée principalement sur les textes et déclarations qui consacraient des développements substantiels à la thématique et au phénomène de la radicalisation. Au-delà des déclarations publiques, nous nous sommes appuyés sur la collecte de l’ensemble des documents produits par le gouvernement, en matière de prévention de la radicalisation et de lutte contre le terrorisme⁵.

L’étude de ces discours – dont les principaux éléments ne peuvent être rappelés ici que de manière succincte – montre que les jeux discursifs et politiques, convoquant la référence indéterminée à la radicalisation, participent à la production d’un nouveau ordre moral et politique, faisant d’une interprétation spécifique de la laïcité et de la sécurité les valeurs

Ce travail n’aurait pu être réalisé sans Pierre Brochard (CMH) qui a œuvré à la constitution du corpus, à la production des résultats quantitatifs (voir 2.3) et à la réalisation des graphiques.

¹ À titre d’exemple, 12 % des discours de M. Valls font référence à la question de la « radicalisation ».

² Dans ce qui suit et lorsque nous évoquons les « valeurs de la république », nous faisons référence à ce que les discours politiques désignent comme telles – sans nécessairement les définir – mais dont nous montrerons qu’il s’agit moins de la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité » que d’un ensemble de normes dont l’axe central s’organise autour de la laïcité et de la sécurité.

³ <http://www.vie-publique.fr/>

⁴ Concernant l’évolution de l’usage sémantique du vocabulaire de la radicalisation, nous renvoyons à nos travaux antérieurs (voir Guibet Lafaye et Brochard, 2016 ; Guibet Lafaye et Rapin, 2017).

⁵ Cette base de données a été créée avec le concours de Pierre Brochard et Muriel Schilovitz.

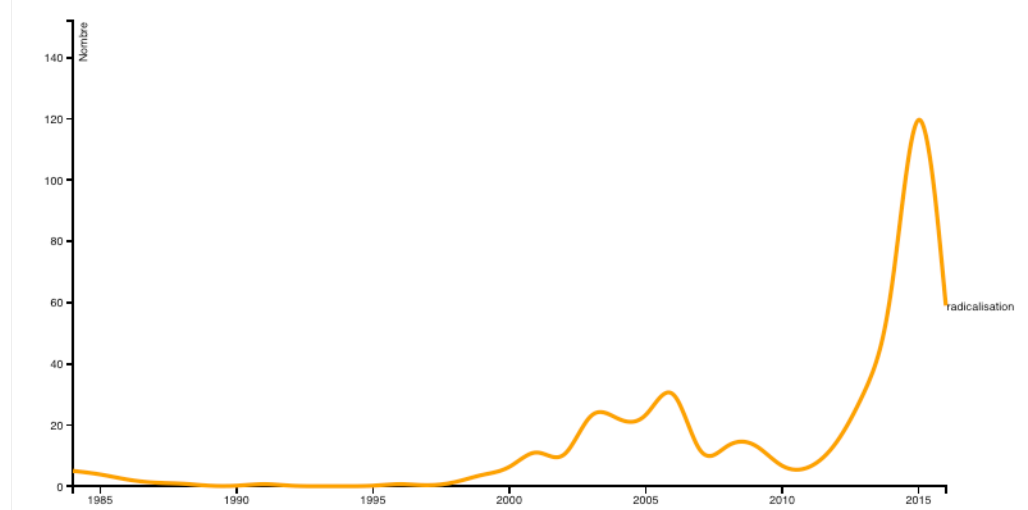
cardinales d'un nouveau pacte social, assumé sur l'horizon d'une guerre entre les cultures. Il s'agira, dans un premier temps, d'analyser la conversion de la radicalisation violente du registre politique vers le champ moral puis, dans un second temps, de souligner comment la restriction de la radicalisation à un « problème musulman » est devenue le vecteur d'une redéfinition politique de l'identité nationale et des valeurs de la nation.

1. La lutte contre la radicalisation, un enjeu moral plutôt que politique

1.1 LA DECRÉDIBILISATION MORALE DE L'ENNEMI

La reconfiguration du paysage interprétatif, visant à traduire en termes moraux des enjeux politiques, passe en premier lieu par une décrédibilisation morale de l'ennemi ou de l'adversaire, dans laquelle la référence à la radicalisation joue un rôle cardinal. L'évocation du recours au vocable de la radicalisation a connu une inflation remarquable dont témoigne le graphique 1.

Graphique 1 : Évolution des occurrences du terme « radicalisation » dans les discours publics



L'opération de décrédibilisation morale de l'ennemi a des précédents puisque le discours public britannique (du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Intérieur), avant le déclenchement de la guerre en Irak, et en particulier entre le 11 septembre 2001 et le 19 mars 2003, construisait déjà l'infériorité morale de l'adversaire et déployait une image manichéenne du monde, où le bien était du côté des pays menacés et le mal du côté des agresseurs (Tsoukala, 2011). Le premier ministre Manuel Valls assume une même transformation d'enjeux sociaux et politiques en une question morale, lorsqu'il affirme aux Mureaux que :

« Les attentats de janvier ont montré combien la *déroute morale*, dans notre pays, était grande. Bien plus qu'on ne l'imaginait. Cette déroute n'existe pas seulement dans nos quartiers ! Mais, ne nous racontons pas d'histoire : elle est beaucoup à l'œuvre dans nos quartiers. » (26/10/2015)¹

Le même jour, à Paris cette fois, il dénonce

« cette vision rétrograde que certains veulent répandre », définie par « le communautarisme, la *soumission à un ordre antirépublicain* : séparation des femmes, rejet de la culture et des arts, de la musique, qui sont regardés comme un péché, une offense » et qui « n'a rien à voir avec la France, elle

¹ Voir aussi Valls, 24/09/2014, 29/01/2015, 25/06/2015 ; Cazeneuve, 30/06/2015.

n'a rien à voir avec des valeurs universelles qui sont celles des *combattants de la liberté et de la laïcité* » (Valls, 26/10/2015).

La référence à la radicalisation, dans son indétermination, en tant qu'étiquette semblant « signifie[r] quelque chose pour tous à un moment donné » (Krieg-Planque, 2009, p. 55), constitue, dans le discours politique, un point d'appui de cette construction manichéenne du monde. Ainsi l'exécutif français présente la radicalisation islamiste moins comme intrinsèquement liée à l'islam que comme une perversion du message religieux initial, un islam « dévoyé »¹.

L'opprobre pesant sur les attentats terroristes est renforcé par leur dépolitisation : si l'on fait abstraction des discours sur leur causalité, ils sont présentés comme une *fin en soi*, dépourvue de tout objectif politique, comme si les terroristes ne visaient qu'à infliger de la souffrance. Une fois dépolitisées, ces attaques revêtent un aspect criminel évident, creusant le fossé moral qui sépare les victimes des agresseurs.

Cette production de l'infériorité morale, au début des années 2000, se doublait, en France et en Grande-Bretagne, de la mise en avant d'une infériorité culturelle, qui opposerait la « barbarie » des agresseurs à la « civilisation » des victimes : le monde civilisé serait synonyme du monde occidental et tous les pays non occidentaux seraient culturellement inférieurs, puisqu'ils ne partagent pas les idéaux démocratiques (voir Tsoukala, 2011 ; infra 1.2 et 1.3). Dès lors, la lutte contre le terrorisme est présentée comme un « *combat du monde libre et démocratique* »² pour défendre ses valeurs, à savoir la liberté et le respect des droits de l'homme. La bipartition de l'univers moral a également été un ressort du discours politique danois à la suite des réactions aux caricatures de Mahomet. Le gouvernement danois a relancé le conflit entre les valeurs danoises, incarnées par la liberté d'expression et l'islamisme radical, présenté comme la plus grande menace pour la sécurité du pays, pourfendeur de terrorisme et fossoyeur de la cohésion sociale (voir Lars Erslev, 2015, p. 177). La liberté d'expression fut alors érigée en symbole des valeurs danoises, lorsqu'il s'agissait de la critique de l'islam, tandis que la critique de la démocratie était perçue comme l'expression d'une idéologie radicale, à combattre sans compromis. Ainsi les représentations bipolaires ne sont pas exclusivement le fait de ceux qui sont désignés comme radicaux. Les débats publics qui tendent à mettre au premier plan un choix nécessaire entre l'islam, assimilé à l'archaïsme, et l'Occident, facteur de liberté et de progrès, renforcent ce processus (voir Bouzar, 2007, p. 135).

1.2 LES « VALEURS DE LA FRANCE », CIBLES DE LA RADICALISATION

Néanmoins la principale caractéristique des schémas d'interprétation de la réalité sociale, actuellement produits autour de la radicalisation, consiste à convertir la lutte contre le terrorisme en un enjeu moral plutôt que politique. Cette opération passe par la promotion, dans le discours politique, en particulier de l'exécutif, de la thèse selon laquelle la lutte contre le terrorisme reviendrait à défendre nos valeurs³ et à lutter pour la démocratie⁴. Cette thèse

¹ « C'est une menace globale sans précédent à laquelle nous devons faire face avec la plus grande détermination. Il n'y a pas de spécificité française même si *la France est très exposée compte tenu des valeurs qu'elle incarne* – la démocratie, la liberté, la laïcité – et de sa détermination à combattre le terrorisme. [...] Si nous faisons face à la menace du jihadisme, je veux rappeler que plusieurs millions de musulmans vivent en France et rejettent cette conception dévoyée de l'islam. » (Valls, 25/06/2015). « Nous combattons *un terrorisme qui instrumentalise l'islam*, et par là même le détourne et le souille. » (Cazeneuve, 25/02/2015)

² Tony Blair, « The Prime minister responds », *The Times*, 12 septembre 2001.

³ Cet argument, associé à celui de la lutte contre la radicalisation de certains peuples, est déjà employé par Philippe Douste-Blazy, alors ministre des affaires étrangères, pour légitimer l'engagement de la France au Liban (29/08/2006)

⁴ « il s'agit d'une lutte sans merci entre la démocratie d'un côté et le terrorisme de l'autre. » (Dousté-Blazy, 9/10/2016)

n'est pas récente mais la référence à la radicalisation lui sert aujourd'hui de catalyseur. Ce faisant, les discours normatifs bâtis autour de la radicalisation permettent de saisir, en creux, le sens attribué à cette dernière. Bien avant qu'il ne soit question de violence armée, la radicalisation était appréhendée (et présentée) comme un danger, une menace contre « les valeurs de notre société »¹.

Ainsi en 2008 à l'occasion d'un séminaire sur la radicalisation dans les prisons, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, récuse que cette religion soit, comme telle, en question : « La source de la radicalisation n'est pas l'Islam en tant que religion. C'est donc autre chose. » L'option interprétative choisie – dont on verra sept ans plus tard le « succès » dans le champ éducatif – réside dans la défense des valeurs :

« Que se passe-t-il en effet, dans les prisons ? Des jeunes y rentrent à la suite d'actes de délinquance punis par la loi, ils en ressortent animés par des sentiments d'hostilité violente à l'égard de la société et de ses valeurs. »
(Alliot-Marie, 30/09/2008)

La prison fonctionnerait comme un opérateur de production d'ennemis des valeurs de la République. Cet extrait concentre tous les éléments constitutifs de l'évolution du champ sémantique de la radicalisation, en l'occurrence la référence aux prisons, à la délinquance, aux valeurs ainsi que la subjectivation de la problématique radicale qui seront repris et étayés par le gouvernement socialiste de François Hollande après son élection – à l'exception de Christiane Taubira. L'opération consistant à dessiner les frontières de l'altérité est systématiquement normative et spatiale (voir Guibet Lafaye, 2016). Dans la tribune du *Monde*, « Les démocraties face au terrorisme », proposée par M. Alliot-Marie, les valeurs nationales sont présentées comme la raison des attaques menées contre la France : « La première est que la France est une cible *potentielle*, car ses valeurs : liberté, tolérance, respect des femmes, laïcité, droits de l'homme, sont en opposition avec celles de l'intégrisme. »

En 2008, l'Islam n'est pas encore *systématiquement* appréhendé comme le terreau de la radicalisation², bien que s'amorce le glissement d'une idéologie (le communisme) à une religion (l'Islam)³ qui finira par porter à elle seule le stigmate de tous les dangers et de la radicalisation. La translation du vocabulaire de la radicalisation de la sphère sociopolitique de l'extrême gauche et du communisme à celle de la *religion* s'amorce et s'accompagne d'une lecture des clivages sociaux non plus en termes de classes mais d'ethnicité et de divisions socioculturelles. Ce passage se double d'une torsion, par le discours politique, de ce que seraient les processus de radicalisation : non pas l'évolution de comportements individuels et l'adhésion à des convictions mais une « hostilité violente à l'égard de la société et de ses *valeurs* ». Le vocabulaire de la « radicalisation », sans même qu'il soit question d'actions, est présenté comme un danger pour la liberté et la démocratie⁴. Cette torsion a bien sûr une portée politique et idéologique.

Cette orientation normative constitue le cadre à partir duquel la ministre conclut que « *Notre action contre le terrorisme doit relever le défi de la radicalisation* » dans un contexte de forte

¹ « La source de la radicalisation n'est pas l'Islam en tant que religion. C'est donc autre chose. Que se passe-t-il en effet, dans les prisons ? Des jeunes y rentrent à la suite d'actes de *délinquance* punis par la loi, ils en ressortent animés par des sentiments d'hostilité violente à l'égard de la société et de ses *valeurs*. » (Alliot-Marie, 30/09/2008) Parallèlement, M. Alliot-Marie fait, dans ce discours, de la prison l'espace du dévoiement des valeurs individuelles.

² La réduction des radicalités ou des formes de radicalisation à la singularité de « la radicalisation » qui finira par ne concerner, y compris dans le discours politique, *que* l'Islam s'amorce à partir de 2008 et s'accomplit en 2012. La ministre assume ici une interprétation de la radicalisation islamiste, « l'extrémisme et l'islamisme comme des perversions du message religieux initial » (voir Amiraux, 2015, p. 90). Voir aussi Valls, 1/08/2013.

³ Sur l'évolution de la figure incarnant, dans les politiques publiques, le mal absolu, *i.e.* du communisme à l'islam, voir Kundnani (2014).

⁴ Voir Girardin, 15/04/2015, évoquant la « radicalisation religieuse à l'œuvre... autant de menaces qui se multiplient contre la liberté et la démocratie. »

récession économique, où la France n'a connu aucune attaque violente sur son sol mais dans lequel l'Union européenne s'engage dans une mobilisation collective face au « risque terroriste ». Alors qu'en 2008, la France, impliquée dans les politiques européennes de lutte contre le terrorisme, est présentée comme « cible potentielle », elle est décrite, à partir de 2012, comme étant *effectivement* ciblée *du fait* des valeurs qu'elle défendrait.

Sous cet aspect, la déclaration de M. Valls au Sénat le 16 octobre 2012, préparant le vote du projet de loi relatif à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, est fondatrice. À partir de cette date, la notion de « radicalisation » est utilisée, dans le vocabulaire politique, comme une *étiquette* (voir Krieg-Planque, 2009) permettant de désigner l'ennemi, non pas seulement de l'État comme le faisait le terme « terroriste » (Wieviorka, 1988), mais de la société française et de ses valeurs. En effet, « la radicalité ne se définit pas de manière objective, elle n'est pas une substance, encore moins une essence, mais plutôt *une entreprise de labellisation*, visant à dénier toute légitimité, voire toute rationalité, aux groupes étiquetés comme “radicaux” ». (Barbut, 2012, p. 98) Cette entreprise de labellisation s'inscrit dans un paysage normatif dichotomiquement dressé, à travers des discours prononcés dans des lieux emblématiques et à des moments clés de l'histoire du pays :

« Nos démocraties portent en elles des *valeurs universelles*. Des valeurs qui ont contribué à élever l'humanité, à libérer les individus, à apaiser les sociétés, à permettre le progrès. Nos démocraties ont une ambition pour elles-mêmes et pour le monde. Cette ambition est critiquée ou contestée. Elle fait aussi, nous le savons depuis longtemps, l'objet d'attaques violentes et radicales. La France est particulièrement visée. Ce n'est pas la première fois. Elle doit donc logiquement, impérativement, se défendre. » (Valls, 16/10/2012)¹

Comme M. Alliot-Marie avant lui, M. Valls, premier ministre socialiste, ouvre son discours au Sénat par l'évocation de « valeurs universelles » (16/10/2012)². Suite par exemple aux violences à Trappes en juillet 2013, il est question de « valeurs humanistes » (Valls, 1/08/2013). L'évocation de ce paradigme, dans le discours du premier ministre socialiste, y compris avant 2015, démontre la prégnance du thème à l'échelon politique. Visant à convaincre les Sénateurs d'approuver le projet de loi relatif à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, la logique de la légitime défense³, se déployant au nom de valeurs qui ne peuvent être remises en cause, ne peut qu'aller de soi⁴.

Les valeurs françaises – plutôt que la politique étrangère ou les intérêts français – sont présentées comme les cibles des attaques perpétrées à Toulouse et Montauban :

« Mohammed Merah a agi au nom d'une *idéologie de violence, d'un islamisme radical qui en veut à la France, qui en veut à notre République*, notamment pour son engagement en Afghanistan et pour son idéal de laïcité. Un islamisme radical qui porte en lui la haine des Juifs, de tous les Juifs, partout où ils se trouvent, parce qu'ils sont juifs... »⁵

La promotion de la loi sur la sécurité et le terrorisme, sept mois après les meurtres commandités par M. Merah à Toulouse et Montauban, se déploie ainsi dans une logique

¹ Voir aussi Valls, 19/10/2012, 25 et 30/06/2015, 7/10/2015, 5/02/2016.

² Ou encore : « La France est visée [par Al-Qaïda] en raison d'anciennes pratiques « non-islamiques » qui la caractérisent. » (Valls, 16/10/2012) Avant eux G. Bush l'avait fait à l'époque du 11 Septembre. Voir aussi Valls, 3/10/2014.

³ « À la violence aveugle et lâche, à la terreur, [la France] doit opposer la force. Une force pour arrêter, pour juger, pour punir : la force du droit. » (Valls, 16/10/2012)

⁴ Une entreprise de légitimation est à l'œuvre : « Empêcher les départs, démanteler les filières, contrarier les processus d'auto-radicalisation, prévenir les attentats : *personne ne peut de bonne foi contester la légitimité des buts que poursuit le Gouvernement*, dans un contexte où les menaces terroristes sont d'une particulière gravité. » (15/07/2014)

⁵ Rappelons que les attaques de Toulouse ont été revendiquées par le groupe Jund al-Khilafah (soldats du Califat), lié à Al-Qaïda.

comparable à celle endossée par Georges W. Bush, suite au 11 Septembre. Les connexions avec des réseaux étrangers apparaissent moins déterminantes que le fait de viser les « valeurs de nos démocraties ». La morale paraît avoir infiltré la stratégie de défense :

« le premier objectif des terroristes, c'est de répandre la peur. C'est de frapper les consciences et la vie collective. C'est de s'en prendre aux valeurs de nos démocraties. Même s'il se forme à l'étranger, l'ennemi peut être un de nos ressortissants » (Valls, 3/10/2014)¹.

En France comme aux États-Unis, l'exécutif s'appuie sur un discours normatif pour justifier une politique de défense et de contre terrorisme². Pourtant le journal *Inspire*, publié par Al-Qaïda présente d'autres motifs expliquant les attaques menées à l'encontre des États-Unis ou de la France. L'éditorial du n° 11 (2013) est explicite :

« O Américains, vous devez comprendre cette équation simple : comme vous tuez vous serez tués. La guerre est loin d'être terminée, elle vient juste de commencer. Hier c'était Bagdad, aujourd'hui c'est Boston. [...] L'acte de ces deux excellents frères, Tamerlan et Dzakhar, n'est autre que l'image reflétée par les actes sanglants perpétrés par vos mains, reflétée par les politiques oppressives de vos régimes.

La paix dont vous bénéficiez avant le 11 Septembre n'est simplement plus qu'une page de l'histoire. En d'autres mots, vous ne goûterez jamais à la sécurité tant que nous ne la vivons pas en Palestine et que toutes les armées infidèles aient quittés la Péninsule de Mohamed – Salla Llahu alayhi wa salam – et toutes les autres terres musulmanes. »³

La rhétorique du ciblage des valeurs de la démocratie se trouve reprise après l'attaque de Charlie Hebdo le 11 janvier 2015⁴. Faisant écho à la tribune du *Monde* de M. Alliot-Marie (30/09/2008), Bernard Cazeneuve en propose une dans le *Huffington Post*, intitulée « Combattre le terrorisme, c'est défendre les libertés » (15/07/2014)⁵. La lutte militaire contre le terrorisme est convertie en un combat moral. Ses finalités sont également présentées comme morales. Le discours politique procède à un déplacement de la cible et des motifs de ceux qui frappent sur le sol français ou européen, pour dénoncer « l'ennemi ou l'adversaire ou *ceux qui veulent abattre nos valeurs* » (Valls, 30/06/2015)⁶. Cette opération est le fait du premier ministre, du ministre de l'intérieur⁷ puis de celui de l'éducation nationale⁸. Si le contenu de ces valeurs reste fréquemment implicite, il se voit précisé par Bernard Cazeneuve, devenu ministre de l'intérieur, le 12 mai 2015 au Sénat :

¹ Voir aussi Valls, 8/09/2015, 2/10/2015. Bernard Cazeneuve remplace M. Valls aux fonctions de ministre de l'intérieur le 31 mars 2014 et le relaie pour défendre le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, à l'Assemblée nationale. Le vocabulaire mobilisé est analogue.

² « Le terrorisme doit être combattu dans sa globalité. Combattu pour ce qu'il est : *une attaque délibérée contre nos institutions et les valeurs qu'elles défendent.* » (Valls, 14/11/2012)

³ Des éléments comparables se trouve dans le n° 10 d'*Inspire* (2013) qui consacre un commentaire sur l'intervention française au Mali et évoque en conclusion M. Merah (p. 15). Le n° 14 (2015) propose une analyse militaire et politique de l'attaque de Charlie Hebdo.

⁴ « Premier combat : pour les valeurs démocratiques. Le premier, c'est bien entendu la sauvegarde des valeurs démocratiques, et notamment des libertés. [...] Nous connaissons tous, ici, la violence de certains sites ou de certains messages sur internet, autant que les processus d'auto-radicalisation qu'ils favorisent. La liberté d'expression, au cœur de nos systèmes démocratiques, ne doit jamais être confondue avec le fait de diffuser des messages appelant au terrorisme ou en faisant l'apologie. La liberté d'expression, ce n'est pas celle de tout dire impunément. » (Valls, 29/04/2015)

⁵ Voir aussi Désir, 12/01/2016.

⁶ Voir aussi Valls, 29/04/2015, 16/11/2015.

⁷ Désignant « ceux qui cherchent à dresser la religion contre la République et à faire prospérer la haine qu'ils ont de *ses valeurs* » (B. Cazeneuve, 1/07/2015). Au début de l'année 2015, ce ne sont aucunement les valeurs de la république qui ont été visées.

⁸ Voir Vallaud-Belkacem, 24/08/2015.

« Nous sommes aussi particulièrement visés – et c'était vraisemblablement le sens des attentats du mois de janvier dernier – parce que les peuples du monde ont appris à aimer un discours de la France qui défend des valeurs haïssables pour les terroristes, qu'il s'agisse de la liberté d'expression, qu'incarnent des journalistes libres parfois jusqu'à l'impertinence, ou de la laïcité, qui permet à chacun de croire ou de ne pas croire et, pour ceux qui ont fait le choix de croire, de pouvoir exercer librement leur culte dans le respect de la croyance de l'autre. Un tel discours est tout à fait *incompatible avec toutes les formes de radicalité religieuse* qui prétendent, par *l'endoctrinement* et le *sectarisme*, empêcher autrui de penser ce qu'il désire penser. [...] Notre engagement international, les valeurs que nous incarnons, le discours que nous tenons, mais aussi une forme de liberté, de respect et de tolérance dans le fonctionnement de notre société, tous ces éléments sont incompatibles avec le discours des terroristes. *Telles sont les raisons pour lesquelles notre pays est particulièrement visé* ; telles sont les raisons pour lesquelles, aux yeux des terroristes djihadistes, il doit être touché parmi les premiers et est désigné comme cible privilégiée. » (Cazeneuve, 12/05/2015)

Cette réinterprétation des conflits en termes moraux est porteuse d'injonctions à l'égard des citoyens français. On attend d'eux, d'une part, qu'ils répondent par une attention exacerbée aux signes de la radicalisation – selon la formule aujourd'hui bien connue « attentifs ensemble »¹ –, qu'ils se mobilisent face au danger omniprésent mais également autour de valeurs :

« C'est toute la société qui doit se mobiliser *pour imposer ce qu'est la France* tout simplement. La République, *l'amour de la nation et de la patrie*, la fierté d'être français, la laïcité, le fait qu'on refuse le communautarisme, c'est-à-dire qu'on refuse qu'une religion impose sa vision aux autres. »² (Valls, 16/02/2015)

D'autre part et face à la radicalisation islamiste, les musulmans, de France et d'ailleurs, doivent faire preuve de leur allégeance inconditionnelle aux valeurs libérales occidentales pour se distinguer des « jihadistes » auteurs des attentats, « à partir de la reconnaissance d'une incompatibilité structurelle ou historique de l'islam avec [...] la France, ses valeurs, son histoire, la modernité, etc. » (Amiriaux, 2015, p. 90)

Les pays occidentaux³ procèdent ainsi à une traduction en arguments normatifs (*i.e.* d'attaques contre des valeurs) de revendications qui ne s'y réduisent pas, telles la récusation de la présence américaine sur les lieux saints, la situation en Palestine, l'engagement militaire français hors des frontières nationales, et instituent leurs valeurs en valeurs universelles (voir Valls, 3/06/2014)⁴.

Ce discours, politiquement assumé en France, s'adosse à la théorie du « choc des civilisations » (Huntington, 1996), née aux États-Unis et convoqué par G. Bush après le 11 septembre. Elle suggère que les relations internationales prennent aujourd'hui sens à partir d'un nouveau paradigme articulé, non plus à partir de clivages politico-idéologiques, mais en fonction de clivages ethniques et intellectuels, de champs culturels, interprétés comme dessinant des oppositions culturelles, dites « civilisationnelles », au sein desquelles le substrat religieux joue

¹ Cette formule d'appel à la vigilance est emblématique de la préoccupation sécuritaire qui s'est imposée en France, depuis les années 1970 et surtout 2000, mais également dans le monde (voir Thorel, 2013). Son *modus operandi* consiste à nous impliquer en permanence dans la sécurisation de nos existences.

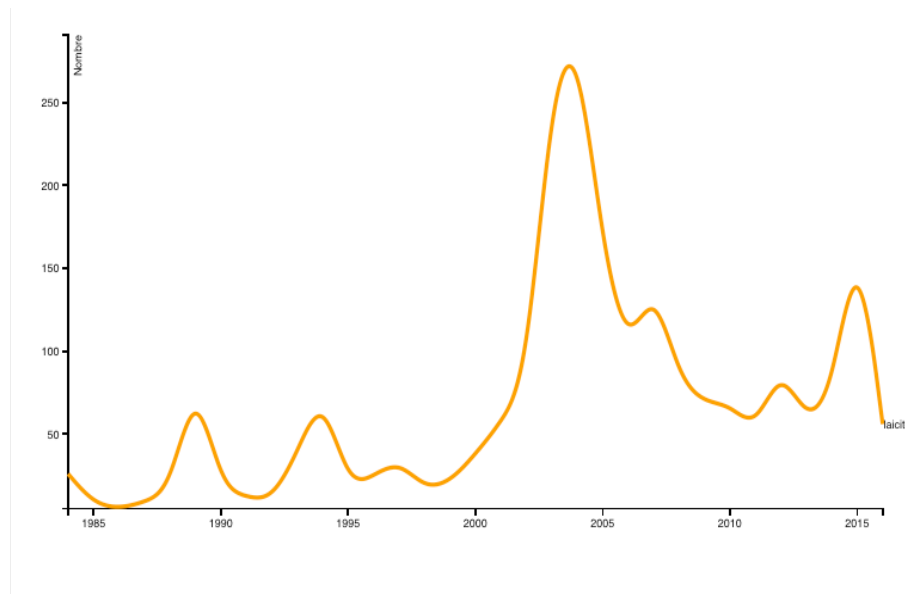
² Ou encore « quand on s'attaque à la République, quand on veut imposer son communautarisme ». (Valls, 16/02/2015)

³ On pourrait dire la même chose pour le Danemark. « Nous devons collectivement faire en sorte que les valeurs de la République triomphent du discours des fanatiques » (Cazeneuve, 27/06/2014).

⁴ « Il y a de la violence dans nos sociétés et nos sociétés démocratiques, au nom des valeurs qui ne sont pas que des valeurs occidentales, qui sont des valeurs universelles. » (Valls, 3/06/2014)

un rôle cardinal¹. Cette interprétation des rapports mondiaux repose toutefois sur une vision essentialiste et déterministe de l'histoire, expliquant les conflits par leur dimension culturelle (Kehailia, 2008). Il traduit « une mutation des structures de la haine s'appuyant sur une recomposition des figures de l'«ennemi intime» et de l'exclusion intérieure, souvent sous couvert d'universalisme » (Balibar, 2007), dont nous verrons que l'une des figures principales s'incarne dans la laïcité. D'un point de vue quantitatif, la fréquence des occurrences de la laïcité se trouve très marquée à partir de 2004-2005, comme le suggère le graphique 2.

Graphique 2 : Évolution des occurrences du terme « laïcité » dans les discours publics



Au lendemain de l'assaut de Saint-Denis, conduisant notamment à la mort d'Abdelhamid Abaaoud, le président français déclare :

« Aujourd'hui, c'est Daech qui nous fait la guerre parce que nous sommes la France, parce que nous sommes un pays de liberté, de démocratie, de culture, parce que nous avons été le premier peuple au monde à proclamer que les hommes naissent libres et égaux et que la libre circulation des idées, des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Daech fait la guerre à notre mode de vie, à notre art de vivre, à la vie, à la vie en France. »
(Hollande, 19/11/2015)

1.3 LA RECONFIGURATION DU POLITIQUE

La référence aux valeurs s'inscrit donc dans une stratégie politique visant à instituer le cadre moral et normatif en un facteur clef de la figure de la menace et l'ennemi de l'intérieur. Cette reconfiguration de l'ordre intérieur n'est pas seulement morale. Elle est également politique². L'ordre intérieur se voit refondé sur un mode sécuritaire et autoritaire. Il s'articule à un remodelage de la société autour de valeurs définies comme fondamentales et de l'exclusion des revendications des minorités (via la diabolisation des communautarismes). Sur le plan politique, le premier ministre oppose deux « modèles de gouvernance mondiale » :

¹ S. Huntington distingue ainsi huit cultures : occidentale, confucéenne, japonaise, islamique, hindoue, slave orthodoxe, latino-américaine et – peut-être – africaine.

² Voir infra Valls, 29/04/2015.

« D'un côté : la mondialisation, qui pose comme préalable, la reconnaissance de la légitimité des systèmes de références politiques, juridiques, culturelles, incarnés généralement par les États. De l'autre : la globalisation, qui écrase et uniformise ces systèmes de références au profit d'un modèle dans lequel les relations sont fondées sur le *seul calcul d'intérêt*. »

Alors que la mondialisation est associée à « la logique verticale de l'État », la globalisation est décrite comme reposant sur « la logique horizontale du réseau », pourvoyeuse d'une

« remise en cause de l'autorité et de l'idée même de l'État provoqu[ant] l'émergence de nouvelles structures de pouvoir, fondées sur l'allégeance, où chacun recherche la protection du plus fort et l'adhésion des moins forts ». (Valls, 29/04/2015)

Face à un ennemi décrit comme total, appréhendé comme mettant en question la structure même de l'État¹, l'enjeu porterait bien sur

« la structure anthropologique du pouvoir et des sociétés, [...] la transformation des modes d'exercice du pouvoir » (Valls, 29/04/2015).

La dénonciation de la radicalisation, présentée comme ennemi de la société, sert à repenser les fondements de l'État, de l'autorité et du pouvoir² ainsi que l'identité nationale. Dans le cadre de son discours à La Rochelle, lors de l'Université d'été du PS, M. Valls s'appuie sur le levier de la radicalisation, incarnant tous les dangers, pour proposer de « Renforcer la France en retrouvant nos valeurs, en refaisant Nation » (31/08/2014). Contre le « prétendu "système de valeurs" » des radicalisés, contre ce « poison [qui] s'est répandu : celui d'un *contre modèle de société*, un modèle contre la République et ses valeurs » (Valls, 26/10/2015), il s'agit de réaffirmer un ordre politique, en l'occurrence défini comme républicain et fondé sur la référence à la laïcité.

La double opération de réaffirmation du politique dans le registre de l'autoritaire et du sécuritaire³ ainsi que dans l'ordre moral de la démocratie ponctue l'année 2015. La tentative d'attentat par Ayoub El Khazzani dans le train Thalys Amsterdam-Paris, le 21 août 2015, est l'occasion de désigner le « jihadisme radical » comme un « ennemi protéiforme, intérieur et extérieur », associé à « un *totalitarisme nouveau*, mais tout aussi sanguinaire, sinon encore plus sanguinaire. Un totalitarisme qui veut abattre la civilisation, ici, en Europe, en Afrique, dans le monde arabo-musulman, pour y substituer la terreur, la tyrannie »⁴. M. Valls tisse ainsi de concert les registres du moral et du politique, s'inscrivant alors dans la mythologie du « choc des civilisations » (Huntington, 1996). Le 8 septembre 2015, dans un discours portant sur l'enseignement des valeurs de la République à l'école, il évoque « cet ennemi qui vise notre démocratie et veut répandre la mort »⁵. Cette figure est scandée à intervalle mensuel jusqu'aux événements du 13 novembre 2015, conjuguant systématiquement la question du terrorisme à celles des valeurs (voir supra Valls, 26/10/2015 aux Mureaux)⁶.

¹ Cf. déjà Valls, 17/06/2013.

² Le « combattant étranger » « combat sur un terrain bien réel, mais étranger à son propre État, auquel il dénie, par ailleurs, toute légitimité » (Valls, 29/04/2015). B. Cazeneuve évoque les « ennemis de la patrie » (1/07/2015).

³ Voir Valls, 25/02/2013, 13/04/2015 ; Cazeneuve, 12/02/2016.

⁴ M. Valls, 26/08/2015. Voir aussi Cazeneuve, 29/11/2015.

⁵ La problématique se retrouve ultérieurement dans un discours sur la défense de la laïcité (Valls, 9/12/2015). « [...] ce qui est encore plus grave, c'est que cet *obscurantisme* trouve à recruter dans notre jeunesse, parmi ceux qui sont allés à l'école de la République, et qui, malgré cela, ont perdu tout libre arbitre et cèdent aux sirènes du djihadisme, de la radicalisation – qui monte dans notre société – jusqu'à devenir des terroristes, des Français qui tuent des Français. Et ce n'est pas un hasard si notre école de la République, notre école laïque est dans la ligne de mire de l'islamisme radical. [...] » La mise en question d'une religion en particulier est manifeste de la part de l'exécutif car ces diatribes sont répétées dans chaque lieu où le ministre intervient et à un intervalle très régulier.

⁶ « Les attentats de janvier ont montré combien la *déroute morale*, dans notre pays, était grande. Bien plus qu'on ne l'imaginait. Cette déroute n'existe pas seulement dans nos quartiers ! Mais, ne nous racontons pas d'histoire : elle est beaucoup à l'œuvre dans nos quartiers. » Le communautarisme est dénoncé sur « le mode de la domination

Après les attaques du 13 novembre 2015, l'ennemi à la fois intérieur et extérieur est présenté comme incarnant une menace politicoculturelle qui viserait nos régimes et nos sociétés :

« Je l'avais dit il y a quelques mois, *on a trop cédé à cette puissance de ceux qui veulent nous imposer leurs lois, leur mode de vie*. Le djihadisme c'est une pensée totalitaire, qui nie l'égalité entre les femmes et les hommes, notre culture, qui la détruit, en Syrie, en Irak ou en Afghanistan, ou hier au Mali, mais veut aussi détruire notre culture. C'est d'ailleurs l'objectif des attentats de vendredi, s'attaquer à notre jeunesse, à la culture, à ce Paris qui aime la fête, qui est vivant. » (Valls, 17/11/2015)¹

S'opère un glissement de la désignation d'un ennemi total mobilisant des individus, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, à celle d'une menace qui serait portée contre les institutions et les modes de vie². L'évocation finale du combat pour « défendre nos valeurs et la laïcité [qui] passe par l'école et [qui] passe par la culture » institue une cristallisation des oppositions en termes de modes de vie au sein du pays (renvoyant à l'opposition posée entre culture juive et culture musulmane (voir infra 2.1)), les différences étant appelées à se résorber dans un unanimité laïco-culturel. Pourtant les revendications faites sur les lieux des crimes et au lendemain des attentats ne désignent pas exclusivement ces dimensions³.

Ainsi la mise au premier plan des valeurs comme cibles des attaques de groupes « musulmans » participe d'une reconstruction politique visant à promouvoir une refondation politicomorale nationale, dont les enjeux ne sont pas que de politique internationale et qui s'adresse à la population française. La traduction en termes moraux des rapports de force et des conflits entre groupes sociaux, à l'intérieur du pays ou au plan international, a vocation à vider ces situations de leur substrat politique, à occulter le fait qu'il s'agirait de ripostes contre l'intervention française à l'étranger et à produire un unanimité ne supportant aucune contestation⁴. La justification de la politique de défense passe ainsi, dans le discours politique par une inversion des normes, instituant une priorité du moral sur le politique, dont les exemples sont innombrables, aussi bien dans les discours nationaux qu'au niveau européen⁵.

des hommes et des garçons qui imposent leur prétendu « système de valeurs » antinomique avec « la République et ses valeurs ». (Valls, 26/10/2015)

¹ Voir aussi : « j'ai toujours manifesté la plus grande détermination pour que non seulement on fasse vivre les valeurs de la République – mais pas de manière désincarnée – mais pour *combattre tous ceux qui s'en prennent à nos valeurs*, cet islamisme radical qui existe dans nos quartiers, cette jeunesse une partie d'entre elle qui a basculé et qui peut être à l'origine ou au cœur de ces attentats qui ont tué des jeunes » (Valls, 16/11/2015)

² Voir aussi « *Que s'est-il passé dans notre société*, dans ce pays que nous aimons, pour que des individus, *enfants de l'école de la République*, basculent dans le terrorisme, tuent des journalistes, des dessinateurs parce qu'ils incarnaient la liberté d'expression, des policiers parce qu'ils symbolisaient l'autorité de l'État, des juifs parce qu'ils étaient juifs ? Se poser cette question, *ce n'est pas justifier, ce n'est pas excuser*, c'est au contraire ouvrir les yeux sur ce qui se passe, sur ce qui gangrène certains esprits et ronge certains territoires de la République. Car enfin, combien de prêcheurs de haine en prison, sur la toile, dans les quartiers, qui exaltent le communautarisme, la soumission à un ordre antirépublicain : séparation des femmes, rejet de la culture et des arts, de la musique, qui sont regardés comme un péché, une offense. Et c'est cette vision rétrograde que certains veulent répandre ! Elle n'a rien à voir avec la France, elle n'a rien à voir avec des valeurs universelles qui sont celles des combattants de la liberté et de la laïcité, en Tunisie ou en Turquie. [...] » (Valls, 26/10/2015)

³ Voir le « Communiqué sur l'attaque bénie de Paris contre la France croisée » par l'État islamique, 14/11/2015. « A. Abaaoud, lapidaire, [déclare] dans une vidéo postée sur YouTube le 8 février 2014 : “Toute ma vie, j'ai vu le sang des musulmans couler. Je prie pour qu'Allah casse le dos de ceux qui s'opposent à lui, de ses soldats et de ses admirateurs, et qu'il les extermine.” » (*Le Monde*, 18/11/2015). « “Nous avons été dans vos pays, nous allons vous massacrer dans vos maisons.” “[...] Plus de septante pays combattent l'État islamique, ils n'y arriveront pas, vous n'y arriverez pas” (Abaaoud) » (*Le Monde*, 26/01/2016).

⁴ Voir Valls, 13/04/2015.

⁵ « Regardons en face l'état de notre société. Il y a une forme de vide moral, de vide civique, sur fond de montée des égoïsmes, de peur, de perte du sentiment d'appartenance à une même Nation. Il y a la montée de l'entre soi, c'est-à-dire cette préférence pour ses semblables ; la montée alarmante des fondamentalismes, notamment

1.4 LA VERSION FRANÇAISE DU « CHOC DES CIVILISATIONS »

La partition dichotomique entre un référentiel axiologique ennemi (dévalorisé ou combattu) et « nos valeurs » (voir Désir, 17/02/2015) reproduit le vocabulaire de la guerre des civilisations assumée par G.W. Bush en 2001¹. L'hypothèse d'un « choc des civilisations » que l'on doit à S. Huntington (1996) établit que si au XX^e siècle, les guerres se sont déroulées entre idéologies antagonistes (fascisme, nazisme, communisme, démocraties), au XXI^e siècle, elles adviennent entre les civilisations, *i.e.* principalement entre la civilisation occidentale, dominante, et la civilisation musulmane, en expansion et contestant cette domination. « Le “choc des civilisations” prend le sens d'une confrontation entre les principes éthiques et politiques de la modernité, pieusement préservés en Occident, et ceux de l'arriération ou “barbarie”² ». (Kapustin, 2008, p. 100) Cependant la formule « choc des civilisations » a un caractère polémique. Elle est polyfonctionnelle, en ce sens que les formules sont utilisées pour annoncer et entraîner le caractère agonique des débats, mais aussi pour attaquer l'adversaire interactionnel (Hekmat, 2011).

La référence à cette guerre axiologique est entrée dans le discours du gouvernement français sur le terrorisme et la radicalisation dès 2001, avec Ph. Douste-Blazy, faisant écho à la rhétorique états-unienne. Ce dernier évoque « une lutte sans merci entre la démocratie d'un côté et le terrorisme de l'autre. » (Doust-Blazy, 9/10/2001)³ La logique de la *guerre des valeurs* se met donc en place dès 2001, le gouvernement de droite français, s'engageant dans la brèche ouverte par G.W. Bush pour justifier l'intervention en Afghanistan. L'Occident est présenté comme le parti de la démocratie par opposition à celui de l'obscurantisme et l'arbitraire, engageant des interventions militaires au nom de valeurs comme la démocratie. La première occurrence, dans un discours évoquant la radicalisation, du « choc des civilisations » intervient dans une déclaration de J.-P. Chevènement le 13 février 2003⁴. Elle est reprise ensuite par Dominique de Villepin le 17 janvier 2004, Ph. Douste-Blazy le 6 février 2006 ainsi que le 19 octobre 2006. Le motif de la guerre des civilisations désigne, dans le discours politique français, à la fois les lieux de la tension⁵ et les registres normatifs problématiques, articulant le pôle de l'altérité, de la différence et celui de l'identité. Le motif de la guerre des valeurs est ensuite régulièrement repris, des caricatures du prophète au Danemark jusqu'à nos jours. En 2008, Alliot-Marie affirme que :

« Le terrorisme est l'ennemi commun des démocraties. *L'islamisme radical n'est certes pas le seul en cause, il demeure toutefois une priorité.* La troisième réalité est l'évolution idéologique du terrorisme. Al-Qaïda s'est d'abord identifiée à une radicalisation religieuse appelant à une *guerre totale* entre monde musulman et monde occidental. Cette motivation est encore mise en avant. Pourtant

islamistes, dont nous savons qu'ils sont un *terreau pour le radicalisme, pour la radicalisation*, une voie qui conduit tant de nos jeunes – pas quelques-uns, pas quelques centaines : des milliers ! » (Valls, 26/10/2015)

¹ Voir l'évocation de « croisade » et Bush, 11/09/2007.

² Voir Tony Blair : « Ce n'est pas un choc entre les civilisations, mais un choc pour la civilisation. C'est la vieille bataille entre le progrès et la réaction, entre ceux qui acceptent le monde moderne et les opportunités qu'il offre, et ceux qui le rejettent » – et ainsi de suite (cité dans Durodie, 2007, p. 431).

³ « Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'une guerre contre une nation ou contre un État, *encore moins d'une guerre contre une religion.* Ce n'est pas l'Occident contre le monde arabe. Il s'agit de lutter contre le terrorisme islamiste fondamentaliste. Évidemment, *c'est sans condition*, car ce qui se passe est tellement grave qu'on n'a pas le droit de ne pas être aux côtés des Américains aujourd'hui. » (Doust-Blazy, 9/10/2001)

⁴ J.-C. Chevènement la formule déjà le 3 octobre 2001 en invoquant la nécessité « de combattre le terrorisme, et de le faire sur la base de valeurs universelles dans lesquelles tous les hommes, à quelque civilisation qu'ils appartiennent [...]. *Il ne s'agit donc pas d'opposer à l'intégrisme islamiste un intégrisme d'une autre nature, une sorte d'intégrisme de l'Occident*, qui serait une défaite de la pensée et pour le coup une défaite de l'Occident. »

⁵ Voir Guibert Lafaye, 2016 sur la territorialisation de la menace radicale.

depuis trois ou quatre ans, l'idéologie l'emporte de plus en plus sur le religieux. [...]» (Alliot-Marie, 1/10/2008)

La position adoptée par F. Hollande et surtout M. Valls à partir de 2015 réactive cette rhétorique. Elle est également assumée à l'échelon européen¹, Sergio Mattarella, président de la République italienne, évoquant après le 11 janvier 2015 une « attaque contre la civilisation la démocratie et la culture faite par les mouvements terroristes » (30/03/2015). La logique de la guerre des civilisations, définies par des valeurs spécifiques, constitue l'horizon des discours, tracé aussi bien par le gouvernement français (voir Valls, novembre 2015) que par les membres fondateurs de l'UE². Citons à titre d'exemple le président italien, demandant

« que l'on atteigne la même unité dans notre réaction contre le terrorisme, à cette *attaque contre la civilisation*, la démocratie et la culture faite par les mouvements terroristes. La réaction ne doit pas être simplement militaire. Mais il faut aussi – nous l'avons dit – il faut aussi une réaction de nature culturelle, de *communication*, pour contrecarrer la campagne qui est menée sur Internet à l'égard d'une multitude de jeunes par les terroristes. Une campagne de *haine*, de radicalisation, de recrutement de jeunes. Il faut répondre par] un partenariat de civilisation au niveau de la communauté internationale. [...] » (Mattarella, 30/03/2015)

Le discours politique, dans cet espace, *déplace l'attention des enjeux géopolitiques vers le champ moral*, culturel, voire civilisationnel projetant « un combat contre les ennemis de nos valeurs fondamentales » (UE, 9/02/2016). La justification de la coopération européenne ne s'exprime donc pas simplement en termes sécuritaires mais également en termes moraux.

Les pays de l'Union européenne se seraient ainsi engagés dans une lutte contre un ennemi total et au nom de valeurs définies, à un degré maximum de généralité, comme « les valeurs démocratiques » et « la paix »³. La référence à ces valeurs scande les communiqués réaffirmant la coopération européenne, en matière de lutte contre le terrorisme, et culmine dans la déclaration de guerre de M. Valls contre « le djihadisme, l'islamisme radical et contre ceux qui s'attaquent aux valeurs fondamentales de notre pays ou d'autres » (13/04/2015). Se voit ainsi assumée la thèse de S. P. Huntington qui « estime que l'Occident doit s'efforcer et s'efforcera à l'avenir de maintenir sa position prééminente et de défendre ses intérêts en les présentant comme ceux de la « communauté mondiale ». (Boniface, 2004) Le communiqué conjoint des ministres des affaires étrangères du 9 février 2016 est explicite :

« Les récents attentats terroristes ont pris pour cible les valeurs fondamentales et les principes des droits de l'Homme qui sont au cœur de l'Union européenne : la solidarité, la liberté, notamment la liberté d'expression, le pluralisme, la démocratie et la dignité humaine. Tout citoyen a le droit de vivre sans peur. »

La lutte contre le terrorisme et l'islamo-conservatisme violent – décrit sous le vocable de la radicalisation – conduit à une *redéfinition des valeurs structurantes des démocraties occidentales*. La liberté s'entend avant tout comme liberté d'expression (cf. Lars Erslev, 2015). La sécurité est la norme qui prévaut sur d'autres formes de liberté. Le pluralisme – plutôt que la tolérance – est proposé comme le principe répondant adéquatement aux options religieuses prosélytes ou sectaires. Les déclarations de guerre faites au nom de valeurs qui seraient celles des

¹ Voir le Communiqué conjoint des ministres des affaires étrangères, 9/02/2016 ; les résultats du Conseil européen exposés en Conseil des ministres du 18 février 2015.

² Voir le Conseil européen de février 2015 qui institue le volet normatif, à travers le couple « prévention de la radicalisation et la *sauvegarde des valeurs* », comme l'un des dispositifs contre la violence déployée au nom de l'Islam (la prise de position advient après les fusillades de Copenhague du 14 et 15 février 2015). Voir aussi le communiqué conjoint des ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas sur l'Initiative des membres fondateurs de l'UE pour le renforcement de la cohésion dans l'Union, le 9 février 2016.

³ Valls, 29/04/2015.

démocraties, ou de la République pour la France, conduisent à une reconfiguration normative des principes, engageant par exemple M. Valls à déclarer que « *La sécurité est la première des libertés* et, en même temps, nous devons préserver nos libertés fondamentales dont les terroristes, précisément, attendent que nous les remettions en cause. » (13/04/2015) ainsi qu'à une forclusion assumée du débat démocratique :

« Nous avons déjà évoqué ces sujets-là, sur lesquels nous ne raisonnons pas différemment. Il n'y a donc aucun faux débat à nourrir entre nous. Je n'en doute pas un seul instant, nous pouvons nous retrouver aussi sur le lien entre sécurité et liberté, bien évidemment. [...] Ne cherchons donc pas de faux débats où il n'y en a pas et où nous pouvons nous retrouver, ici même comme au Parlement européen ! » (Valls, 13/04/2015 devant l'Assemblée).

L'UE se place ainsi dans la posture dans laquelle les États-Unis d'Amérique se sont inscrits après le 11-Septembre, s'engageant dans « un combat contre les ennemis de nos valeurs fondamentales ». Elle se présente comme l'incarnation de valeurs dont on proclame qu'elles sont attaquées par l'islamo-conservatisme violent¹. Pourtant ce ne sont pas les valeurs mais les États occidentaux qui sont attaqués, *i.e.* les structures du pouvoir, les institutions proches de l'exercice du gouvernement européen (voir les attaques au stade de France au moment du match amical franco-allemand et à la station de métro desservant les institutions européennes à Bruxelles).

2. La redéfinition politique de l'identité nationale

2.1 LA REDEFINITION IDENTITAIRE DES COMMUNAUTES

Toutefois l'investissement par le politique d'un discours sur les valeurs n'est pas sans conséquences. Ce discours s'articule et produit une cristallisation des oppositions communautaires. Le vocabulaire de la radicalisation est alors mobilisé dans une redéfinition des tensions sociales en termes communautaires et religieux. Cette rhétorique produit une essentialisation des individus et des groupes autour de caractéristiques intrinsèques, substantialisées et définies, en premier lieu, par référence à la religion. Cette assignation efface toutes les autres caractéristiques, à l'exception des délinquants auxquels est affecté le double stigmate : musulman et délinquant. La production de l'altérité en référence à des principes religieux et normatifs, sur l'horizon de la radicalisation, s'est amorcée à partir de 2001 :

« Nous devons tout faire pour l'intégration des *musulmans qui acceptent nos valeurs* et qui respectent nos lois. En même temps, nous devons tout faire pour éliminer des foyers dans certains quartiers, parce que l'on sait que lorsque la violence est là, la radicalisation arrive, et lorsque la radicalisation arrive, le terreau de l'islamisme est là. » (Douste-Blazy, 9/10/2001)²

« Radicalisation » et « acceptation de nos valeurs »³ interviennent comme un couple antithétique participant d'une définition, par défaut, du radicalisé, *i.e.* de celui qui n'accepte pas nos valeurs, sans pour autant qu'il se soit inscrit dans un processus violent⁴. Cette

¹ Dès avant 2003, les attentats suicides sont présentés comme des actes « fanatiques » moralement condamnables, fruits de l'intolérance et de la déraison, donc *radicalement opposés aux principes fondateurs de l'identité européenne*, à savoir l'humanisme, la raison et la tolérance (Tsoukala, 2011).

² Rappelons qu'à cette époque Ph. Douste-Blazy est maire de Toulouse.

³ Voir aussi après janvier 2015, Valls 13/01/2015 (« Et notre défi, pas en France, mais dans le monde, c'est de faire cette démonstration : *la République, la laïcité, l'égalité hommes / femmes sont compatibles avec toutes les religions sur le sol national qui acceptent les principes et les valeurs de la République.* »), Valls, 16/11/2015. La question de l'adhésion aux « valeurs de la République » permet de réintroduire le débat sur l'intégration, en la matière plutôt dépourvu de sens, puisque les individus auxquels il est fait allusion en filigrane sont des Français nés en France.

⁴ Ce couple évoluera vers le binôme « prévention de la radicalisation » et « promotion de nos valeurs » (voir Désir, 4/02/2015), faisant de la promotion normative le premier outil de lutte contre la radicalisation dans des

polarisation est à la fois spatiale et normative puisque dans ces territoires¹, les valeurs de la République les valeurs de la République seraient mises à mal. Cette question n'est pas nouvelle puisque depuis le début des années 1980, l'espace public français est marqué par la construction d'un « problème musulman », devenu une véritable évidence sociale parmi les « élites » (politiques, universitaires, hauts fonctionnaires, intellectuels, journalistes, militants, etc.) (voir Beaugé et Abdellali, 2014). La construction du « problème musulman » s'appuie à la fois sur la sur-politisation et la sur-médiatisation de la question musulmane (Beaugé et Abdellali, 2014, p. 54). Cette « conversation publique sur l'islam et les musulmans » s'articule notamment autour de « la façon dont, en France, la religion des uns, les musulmans, est devenue l'obsession publique des autres » (Amiriaux, 2015, p. 84).

Après les attaques du 11 septembre 2001 et les résultats du premier tour des élections présidentielles du 21 avril 2002, propulsant Jean-Marie Le Pen au second tour, commence une nouvelle phase de problématisation et de politisation de la question musulmane. Celle-ci devient non seulement un sujet de prédilection des médias (Deltombe, 2005), mais aussi un enjeu des positionnements dans le champ politique. Le vocabulaire de la radicalisation participe de la production de ce « problème » et ce, principalement à partir de 2003². Dans le cadre du débat sur le port de signes religieux à l'école, la radicalisation est envisagée comme inhérente au « problème musulman » :

« Je ne cesse depuis plusieurs mois de rappeler dans les établissements les principes de la laïcité républicaine contre la montée des communautarismes. Vous avez vu le rapport de la commission consultative des droits de l'homme, qui fait état d'une montée à la fois du racisme et de l'antisémitisme, un antisémitisme d'ailleurs d'un type nouveau, ne vient plus de l'extrême droite mais qui vient d'une certaine islamisation, *radicalisation* de certaines communautés musulmanes. Je crois qu'en effet, face à cette montée des communautarismes, du racisme et de l'antisémitisme, il faut réaffirmer, mais très fermement, les principes de la République et de la laïcité. Cela suppose en effet probablement un nouveau texte de loi. » (Ferry, 24/04/2003)

À partir de 2006, la norme à partir de laquelle le « problème musulman » est évaluée évolue : la laïcité est redéfinie dans le sens d'une *extension du domaine de la lutte contre les signes religieux musulmans* non seulement à l'école publique mais aussi dans les entreprises privées. (Beaugé et Abdellali, 2014, p. 45) L'idée d'un « problème musulman » circule dans plusieurs espaces sociaux (Beaugé et Abdellali, 2014) et s'adosse progressivement à la théorie de la radicalisation de l'islam³. Suite aux meurtres de Toulouse et de Montauban de 2012, où les cibles ont été en premier lieu des militaires puis des enfants juifs, on souligne les oppositions culturelles, faisant des citoyens de confession juive une cible privilégiée. M. Valls affirme que

discours intentionnellement déployés à l'attention des citoyens. L'arsenal normatif s'explique ainsi : « Nous devons aussi diffuser des « contre-discours » facilement accessibles aux publics cibles, notamment les jeunes. Il faut promouvoir la vérité contre la propagande mensongère – le Gouvernement a lancé le site « stop djihadisme » –, mais aussi *défendre les valeurs de tolérance, de démocratie, de liberté, de non-discrimination et de solidarité.* » (Désir, 4/02/2015)

¹ L'altérité décriée est située dans l'espace des banlieues (voir Guibet Lafaye, 2016).

² Le vocabulaire de la radicalisation participe, de façon récurrente au cours de l'histoire politique française contemporaine, de la désignation de l'adversaire politique. Nous avons toutefois montré, en d'autres lieux (Guibet Lafaye et Brochard, 2016), à partir d'une étude systématique de la presse notamment, qu'il désigne désormais, de manière privilégiée, les pratiques religieuses liées à l'islam plutôt que des idéologies politiques et, à partir des années 2010, le terrorisme lié à l'islam. En dépit de cette spécialisation du vocabulaire de la radicalisation, l'attribution du label radical demeure un outil de disqualification politique de la contestation et des luttes sociales ainsi que de courants politiques extrémistes, en particulier à la gauche de l'échiquier politique. Nous privilégions ici l'analyse de la construction de la radicalité autour de la question religieuse pour mettre en évidence la réorganisation normative dont elle est porteuse.

³ Voir *Libération*, 14/03/2016, le débat Kepel *vs.* Roy.

« la haine du juif est l'un des éléments des processus de radicalisation » (27/11/2012), procédant de façon implicite à une assimilation des actes antisémites au terrorisme mais également à une ethnicisation des rapports sociaux (voir Maurin, 2004 ; Lapeyronnie, 2009)¹.

La radicalisation – et le portrait de l'ennemi intérieur qu'elle suscite – est appréhendée à partir de traits culturels élaborés dans une *approche essentialiste et fixiste*, faisant référence à des traditions, à une religion, à des modes de vie qui seraient contraires à ceux de la population nationale (voir Ceyhan, 2001) et implicitement à ceux de Français de parents français. Or « la manière dont les identités essentialisées sont construites politiquement est bien connue. » (Kapustin, 2008, p. 108) L'interprétation essentialiste de la culture enferme les individus dans leur identité religieuse. L'approche différentialiste, fondée sur *l'affirmation de différences culturelles*, constitue néanmoins un vecteur approprié pour la constitution de communautés exclusivistes renfermées sur elles-mêmes – comme ce fût le cas en mai 2012 par Nicolas Sarkozy – et porteuses de *cultures données pour incompatibles* avec la culture nationale (voir Ceyhan, 2001)². Dans ce débat télévisé, N. Sarkozy reprend à son compte le vocabulaire journalistique de la radicalisation qu'il emploie concernant une *religion* : l'Islam, présenté comme définissant l'identité des individus qui s'en réclameraient. L'interprétation de la radicalisation en termes religieux conduit à faire de la communauté musulmane « l'Autre culturel » qui, par sa présence, *dérangerait une société culturellement unie, harmonieuse et homogène* – ce qu'en l'occurrence la France n'est pas. Le rapport entre les communautés se voit transformé en un conflit culturel, donnant lieu à une représentation de la société en termes antagonistes, opposant le « Nous » et les « Autres », *i.e.* ceux qui n'accepteraient pas les « valeurs de la démocratie », en premier lieu la laïcité³.

« ça va au-delà de ces dispositifs [de lutte contre le terrorisme et la radicalisation]. C'est *toute la société qui doit se mobiliser* pour imposer ce qu'est la France tout simplement. La République, l'amour de la nation et de la patrie, la fierté d'être Français, la laïcité, le fait qu'on refuse le communautarisme, c'est-à-dire qu'on *refuse qu'une religion impose sa vision aux autres.* » (Valls, 16/02/2015)⁴

Le danger de la radicalisation est associé à une religion précise : « de véritables ennemis “de l'intérieur”, de nationalité française, souvent convertis à l'islamisme radical, peuvent passer à l'acte. » (Valls, 25/10/2012) La mise en avant du facteur culturel dans l'explication des conflits, sous-jacente à la théorie du « choc des civilisations », s'appuie sur une *vision essentialiste et déterministe de l'histoire* (voir Kehailia, 2008). Pourtant il serait fautif de borner

¹ Le Législateur distingue pourtant ces deux qualifications. La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 réprime tout acte raciste, antisémite ou xénophobe et loi n° 2003-88 du 3 février 2003 aggrave les peines punissant les infractions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe. Lorsqu'il est interrogé sur les dispositifs de lutte contre les actes antisémites, à l'Assemblée nationale, M. Valls s'engage dans une même assimilation. Les deux seuls actes le justifiant sont la déviation de cible par M. Merah (s'attaquant à des enfants juifs plutôt qu'à des militaires et l'attaque d'une épicerie casher, à Sarcelles le 19 septembre 2012). Dans ce discours, M. Valls élargit le spectre du danger en assimilant droit commun et terrorisme. Il fait sortir les délits de racisme et d'antisémitisme du droit commun pour les introduire dans le champ du terrorisme ce qui va contre les dispositions juridiques nationales. La logique de partition des citoyens français en fonction de leurs convictions religieuses se poursuit lorsque M. Valls est premier ministre : « au sein de l'islam nous devons aider les musulmans qui ne supportent pas d'être confondus avec ces discours, pas uniquement avec les jihadistes, pas seulement avec des terroristes mais avec l'intégrisme, le conservatisme, le radicalisme, il faut combattre. » (9/02/2015)

² « Qu'est-ce qui s'est passé depuis 10 ans ? On a une montée des tensions communautaires extravagante. On a une radicalisation et une pression – disons les choses comme elles sont – d'un islam de France alors que nous voulons un islam en France. Je considère comme irresponsable de proposer un vote communautariste et un vote communautaire alors que nous sommes face à *des tensions communautaires et identitaires extraordinairement fortes.* » (Sarkozy, 2/05/2012)

³ Voir supra Valls, 16/02/2015 et 25/06/2015 ; Cazeneuve, 15/06/2015.

⁴ Voir aussi Cazeneuve, 15/06/2015 ; Valls, 25/06/2015.

l'analyse du déclenchement des conflits armés et des phénomènes de radicalisation à des données culturelles ou religieuses. En revanche en « culturalisant » les conflits, le discours de l'exécutif français contribue à la construction de l'altérité (Kehailia, 2008), dont l'un des effets sera le rejet identitaire.

Le ciblage de la communauté musulmane apparaît avec d'autant plus d'évidence si l'on considère le prisme sous lequel les réactions au mariage pour tous ont été appréhendées. Alors que les discours politiques – à la différence des exposés médiatiques – répugnent à aborder la « Manif pour tous » du 13 janvier 2013 et autres réactions à ce projet de loi à partir du prisme interprétatif de la radicalisation, M. Valls persiste, dans un contexte qui est aussi celui de l'intervention de la France au Mali, à envisager la polarisation de la société française en terme de religion, autour d'une conjonction construite entre « l'antisémitisme, la haine de la France, de nos valeurs, de l'Occident ». Cette conjonction événementielle met en évidence le *déplacement de l'interprétation de la notion de radicalisation vers la sphère religieuse* au détriment de questions sociopolitiques plus larges (voir graphique 2). Ce glissement attesté dans la presse depuis 2012 (voir Guibet Lafaye et Brochard, 2016) trouve des échos dans les discours politiques, en particulier de l'exécutif français. La polarisation du vocabulaire de la radicalisation sur la religion musulmane, placée dans une relation agonistique avec le judaïsme et qui se traduit de façon quantitativement et statistiquement significative, est d'autant plus manifeste que le mariage pour tous cristallise des tensions, mobilisant une large part des organisations catholiques françaises. Or cette polémique n'est nullement interprétée comme l'expression de formes de radicalisation sous-jacentes à la droite catholique, y compris lorsque des violences ont lieu¹. Plus généralement, échappent à la description en termes de radicalisation toutes les formes de repli, de crispation identitaire et de tension sociopolitique du côté droit de l'échiquier politique, attestant ainsi d'un processus d'occultation. Le vocabulaire de la radicalisation constitue la dernière des « strates qui, depuis la fin des années 1980, ont lentement édifié le “problème musulman” en France. » (Amiriaux, 2015, p. 84)

2.2 LA LAÏCITE

Pendant de la traduction du « problème musulman » en une radicalisation religieuse, la laïcité est mobilisée comme pièce centrale du dispositif politique de réinstitution normative. Les enjeux politiques et idéologiques autour de la laïcité, depuis les années 1980 et plus particulièrement 2000, ont été magistralement mis en lumière (voir Amiriaux, 2004 ; Abdellali et Mohammed, 2013 ; Beaugé et Abdellali 2014). Nous soulignerons, pour notre part, la façon dont le discours politique use de la référence à la radicalisation comme d'un repoussoir contribuant à une promotion de la laïcité et à la redéfinition de l'identité nationale². La mise en évidence d'un ennemi omniprésent et insaisissable a eu, aux États-Unis, des incidences sur la structuration de la politique mais également sur la (re)définition de l'identité américaine (Ceyhan, 2001). Cette conjonction est également à l'œuvre en France que la violence politique soit à l'origine de la désignation d'un ennemi intérieur³, qu'il soit question de redéfinir l'identité nationale ou d'en déchoir certains – après l'échec des débats sur l'identité portés par le gouvernement Sarkozy en décembre 2009 –, qu'une religion soit spécifiquement désignée comme potentiellement suspecte. Il ne s'agit donc pas seulement de produire de la cohésion

¹ Si le gouvernement a réagi aux mobilisations suscitées par l'opposition au mariage pour tous, les critiques formulées à l'encontre de ce mouvement ne se sont pas exprimées dans le vocabulaire d'une radicalisation imputée à ces opposants. De même, les violences perpétrées par l'extrême droite échappent aux qualifications mobilisant le vocabulaire de la radicalisation. À titre d'exemple et sans exhaustivité, Clément Méric, violemment frappé par des proches de la Jeunesse nationaliste révolutionnaire le 5 juin 2013, décède le lendemain.

² Voir la superposition, en termes d'évolutions du recours aux termes « laïcité » et « radicalisation » dans les graphiques 1 et 2.

³ Sur la construction de l'ennemi intérieur, voir Guibet Lafaye, 2016.

sociale, comme dans les guerres conventionnelles du XX^e siècle, mais bien de redéfinir une identité nationale autour de la valeur cardinale de la laïcité¹ qui permettra de faire le départ entre ceux qui sont avec nous et ceux qui sont contre nous. La citoyenneté elle-même se voit réinstituée à partir de la laïcité².

Le rétrécissement de la radicalisation au champ du religieux et en particulier à l'islam (voir Guibet Lafaye et Brochard, 2016)³ induit, dans la traduction politique de cette question en termes normatifs, une promotion sans précédent de la norme de la laïcité. La dénonciation puis la lutte contre ce qui est nommé radicalisation donnent lieu à la réinstitution de la laïcité comme valeur centrale autour de laquelle la cohésion nationale est requise⁴. À partir de 2002, la laïcité est reformulée à partir d'une dichotomie entre sphère privée et sphère publique, jusque-là moins contrastée dans la définition juridique de la laïcité (Poulat, 2003). Dès 2004, le principe de laïcité, dans sa nouvelle définition, devient une valeur nationale (Amiriaux, 2015, p. 89)⁵.

Les attaques de 2012 à 2016, perpétrées sur fond de référence à l'islam, approfondissent cette évolution et contribuent à faire émerger un nouvel ordre de valeurs principalement axé sur la laïcité. Celle-ci se voit réaffirmée dans toutes les institutions de l'État (voir infra). Elle concurrence la trilogie normative de la devise républicaine. Laïcité et sécurité⁶ rivalisent avec liberté. La focalisation du débat public sur la radicalisation contribue à la « mutation de la laïcité comme modalité principale de gouvernance du pluralisme religieux en valeur nationale » (Amiriaux, 2015, p. 84) et à la constitution d'un nouveau visage du « problème musulman » en France.

Parce que le pôle de l'altérité est défini en référence à des convictions et à des pratiques religieuses, la laïcité apparaît comme un instrument normatif particulièrement efficace⁷. « En France, le récit de la laïcité a récemment évolué dans deux directions différentes : comme une idéologie officielle, et comme un enjeu identitaire. Vidée de ses finalités, la laïcité est rapidement devenue le réceptacle et le vecteur d'une rhétorique identitaire dont l'ensemble des partis politiques, de la gauche à l'extrême droite, sont désormais les relais : la « laïcité » incarne l'ultime ressort pour préserver les « valeurs communes » constitutives d'une identité nationale. » (Amiriaux, 2015, p. 89)

Ces usages de la laïcité ont des précédents dans les années 2000, notamment lors des émeutes urbaines de 2005, au moment desquelles « une instrumentalisation rigide et dogmatique du modèle républicain » a été identifiée (Castel, 2006, voir aussi Sibertin-Blanc et Boqui-Queni, 2015). Au début des années 2000 et dans un contexte où les partisans de la « nouvelle laïcité » sont parvenus à imposer l'idée d'une « prise de pouvoir politico-spirituel sur la jeunesse française de culture musulmane en situation de relégation sociale et économique dans des quartiers abandonnés par les pouvoirs publics » (HCI, 2009, p. 40), la norme laïque est redéfinie pour *contenir* le « problème musulman ». Aujourd'hui, le vocabulaire de la radicalisation participe de la production de la nouvelle norme laïque et du

¹ « le caractère *ad hoc* des mesures [concernant la prévention de la radicalisation] ne doit pas faire oublier les effets de cadrage plus généraux qui ont, par exemple, depuis 2004 traduit la mutation du principe de laïcité en valeur nationale. » (Amiriaux, 2015, p. 89)

² « Il nous faut donc agir. Redonner toute sa force à la citoyenneté, à la laïcité. » (Valls, 29/01/2015)

³ La « stratégie guerrière » du « terrorisme, globalisé, nomade » est présentée comme « visant à instaurer un nouvel ordre mondial "religieux" » (Valls, 29/04/2015).

⁴ En son sens historique le principe de laïcité renvoie aux institutions publiques la charge de la neutralité.

⁵ « [L]a laïcité s'identifie à ce point à la République, dans notre pays, qu'on ne conçoit pas d'intégration à la communauté nationale sans acceptation pleine et entière de ses exigences » (HCI, 1992, p. 35).

⁶ Voir Valls, 25/02/2013, 13/04/2015 ; Cazeneuve, 12/02/2016.

⁷ La constitution d'une altérité à ce qui serait l'authentique identité nationale se place sous le paradigme du religieux.

vocabulaire d'un espace social se construisant autour d'une norme envisagée comme l'antonyme de la radicalisation.

Autour de cette nouvelle norme laïque s'échafaude un espace social, situé à l'intersection de plusieurs champs (administrations, champ médiatique, associations, université, etc.), unifié par les instruments de « prévention de la radicalisation », transmis dans les administrations publiques, le monde médicosocial et de l'enseignement¹). Cet univers dispose de son propre vocabulaire (« laïcité », « communautarisme », « territoires perdus de la République », etc.), auquel vient s'adjoindre celui de la radicalisation et de sa prévention (voir Beaugé et Abdellali, 2014, p. 50)².

La promotion politique de la laïcité, comme réponse aux phénomènes de radicalisation, participe de la production renouvelée de l'identité nationale³. L'édification d'ennemis, fondée sur des trames narratives singulières et un système d'exclusion, contribue à la définition de soi. En la matière, on assiste à un retour des arguments culturels dans l'interprétation de l'identité nationale (voir Lapid et Kratochwill, 1996), s'appuyant sur la référence à la double norme de la laïcité et d'une pratique déradicalisée de la religion. Cette lecture produit une représentation de la société en termes antagonistes, opposant le « Nous » et les « Autres », ceux qui n'accepteraient pas la laïcité par exemple, ceux qui pourraient être soupçonnés de radicalisation. Ces Autres portent le soupçon d'une menace, pouvant mettre en danger la sécurité identitaire des nationaux. L'ennemi, le radicalisé (musulman en l'occurrence) est soupçonné de porter des valeurs contraires aux valeurs françaises, par l'adoption de styles de vie, de croyances et de coutumes jugées étrangères⁴. L'attention placée sur la radicalisation engendre des réflexions sur la compatibilité de valeurs, de normes, de principes religieux avec les valeurs dites de la république.

« C'est, rassemblés, que nous devons nous battre contre les extrémismes, les fanatismes, les radicalismes. Aucune division n'est possible quand il s'agit de défendre ce qui constitue les fondements de notre société. Si j'ai appelé à un sursaut des républicains face à la tournée de la haine de Dieudonné M'Bala M'Bala, c'est parce que je sentais, comme le Président de la

¹ Création en 2016 de chaires d'islamologie et de six postes dédiés à l'étude de la radicalisation (Université de Paris I, de Strasbourg, Sorbonne Université, d'Aix Marseille, de Lyon, EHESS).

² Voir de Villepin, 9/11/2004, Sarkozy, 11/09/2005 : lorsque le contexte est celui du terrorisme, on parle d'islam radical, en revanche, lorsque N. Sarkozy envisage la création du conseil représentatif de l'islam de France, il parle de fondamentalisme ; Valls, 16/10/2012, 1/08/2013 (« Il nous faut sans cesse lutter contre les amalgames et établir cette distinction très nette entre l'immense majorité des Français musulmans – et des jeunes Français musulmans – qui aspirent à vivre leur foi dans le cadre prévu par la République et une petite minorité dont l'objectif est de déstabiliser nos institutions, de contester la laïcité, de promouvoir la confrontation et la violence. Nous l'avons vu récemment à Trappes. »), 27/02/2014 ; Cazeneuve, 22/04/2014 (« *l'islam de France ce n'est pas un islam radical* et bien entendu tous ceux qui dans les milieux associatifs au sein de l'islam peuvent nous aider à ramener ces jeunes à la raison pourront être mobilisés dans le *respect des principes de la laïcité*, ce qu'il faut c'est prévenir ces comportements. ») ; Vallaud-Belkacem, 21/10/2014, 13/01/2015 ; Valls, 13 et 29/01/2015 ; Fabius, 14/01/2015 avec une nuance ; Hollande, 5/02/2015 ; Valls, 16/02/2015 ; Cazeneuve, 25/02/2015 (« En imposant la neutralité de l'État, la laïcité permet à la République de dialoguer avec tous les cultes. La laïcité n'est donc pas hostile aux religions. Elle est au contraire la condition de ce dialogue serein que nous souhaitons tous. ») et 12/05/2015 ; Le Drian, 18/03/2005 ; Cazeneuve, 15/06/2015 ; Valls, 2/10/2015 ; Vallaud-Belkacem, 4/11/2015 ; Hollande, 5/01/2016 ; Vallaud-Belkacem, 27/01/2016.

L'idée qu'il faille développer des « contre discours » pour parer aux tentations radicales est apparue tardivement dans le débat (voir Taubira, 8/01/2015), bien après l'injonction à (et l'injection de) laïcité qui était une réponse en terme de valeurs assez inefficace sur les individus concernés.

³ Voir Valls, 3/10/2014, 13 et 29/01/2015 ; Désir, 4/02/2015 ; Conseil des ministres, 18/02/2015 ; Cazeneuve, 25/02/2015 ; Valls, 13/04/2015 ; Girardin, 15/04/2015. Cette tendance omet le fait qu'une large part des individus « radicalisés » sont des Français de parents français, convertis à l'islam, comme le « gang de Roubaix » en attestait déjà dans les années 1990.

⁴ Voir dans un autre contexte, Body-Gendrot, 1991, p. 11.

République, que quelque chose de fondamental était en train de se jouer ; que l'on s'en prenait à des principes essentiels de notre République. [...] Ce combat, c'est, en premier lieu, celui de la laïcité. Avant de vous rejoindre, j'étais en préfecture, avec les responsables toulousains des différents cultes. Nous avons abordé, de manière concrète, les moyens permettant de faire vivre la laïcité qui est notre patrimoine commun. La laïcité apaise, protège. Nous devons la défendre et ne jamais plus la laisser aux mains de ceux qui la détournent pour en faire un discours de rejet de l'autre. Le combat que nous devons mener, ici, à Toulouse, comme partout en France, c'est aussi celui de *la lutte contre la radicalisation*. C'est un enjeu considérable pour notre pays *et pour toute l'Europe*. » (Valls, 27/02/2014)

La promotion de la laïcité au rang de première valeur nationale conduit à la production d'une nouvelle hiérarchie des valeurs sociales tendant à lui subordonner d'autres formes de libertés (liberté d'expression, liberté de circulation). La protection des valeurs françaises et de la laïcité devient ainsi l'un des principaux arguments des discours politiques et sécuritaires, traitant de la radicalisation, bien avant 2015 (voir aussi graphique 3).

« Je pense que partout où l'on a une radicalisation de la pensée, partout où l'on ne veut pas reconnaître l'humanisme, qui est la valeur qui met la personne au centre de la société, je pense qu'il y a des dangers. [...] C'est cela, la France. Ce sont les valeurs essentielles qui nous rassemblent, c'est notre Pacte républicain. Dans ce Pacte républicain, il y a la laïcité. Tous ceux qui mettent en cause ces valeurs-là mettent en cause l'équilibre républicain. Et moi je les qualifie d'« extrémistes ». Mais des extrémismes, il y en a plusieurs, avec différentes origines ; je ne les mélange pas, mais je reconnais que tous ensemble, ils peuvent être, pour la République, une préoccupation majeure. » (Raffarin, 18/02/2004, interrogé sur la montée des extrémismes et le « danger Le Pen »)

La question devient celle du « traitement »¹ des « corps étrangers » dont on suppose qu'ils répugnent à délaisser *leurs valeurs* jugées contraires aux valeurs (redéfinies) du pays. Cette inquiétude marque toute lecture de phénomènes sociaux au prisme de la radicalisation et repose la question de l'assimilation de populations dont les parents seraient nés à l'étranger. Elle trace la frontière entre qui est « désirable » et qui est « indésirable » dans le cadre national², et nourrit la production de « signes » de radicalisation, sur lesquels se fondent les politiques publiques de prévention de la radicalisation.

« La non-conformité à ces ordres de valeur ou principes d'action civique incarne la menace et ce sont bien des exigences de conformité morale qui sont collectivement exprimées, dans les manifestations, les rassemblements et dans certaines décisions politiques. (Amiriaux, 2015, p. 87)

Ainsi la laïcité, comme antidote de la radicalisation, est investie d'une fonction répressive et tend à devenir une norme étatique, légitime et universelle, devant s'appliquer de manière universelle (voir Beaugé et Abdellali, 2014, p. 53). La prévention de la radicalisation est instituée en *domaine d'action publique* dont les « cibles » sont non seulement les citoyens mais également les agents de la fonction publique. Dans la mesure où elle fait partie intégrante de la « pensée d'État » (Bourdieu, 1993), nombre de situations sociales sont appelées à se plier aux exigences de la nouvelle norme laïque et de l'attention aux signes de la radicalisation : les

¹ Voir Alliot-Marie, 30/09/2008 ; Cazeneuve, 15/09/2014.

² « notre défi, pas en France, mais dans le monde, c'est de faire cette démonstration : *la République, la laïcité, l'égalité hommes / femmes sont compatibles avec toutes les religions sur le sol national qui acceptent les principes et les valeurs de la République*. Mais cette République doit faire preuve de la plus grande fermeté, de la plus grande intransigeance, face à ceux qui tentent, au nom de l'Islam, d'imposer une chape de plomb sur des quartiers, de faire régner leur ordre sur fond de trafics et sur fond de radicalisme religieux, un ordre dans lequel *l'homme domine la femme, où la foi, oui madame la présidente Pompili, vous avez eu raison de le rappeler, l'emporterait sur la raison*. » (Valls, 13/01/2015).

services publics¹, les établissements d'enseignement hors contrat², les professions libérales³ et les entreprises publiques⁴. Ainsi ont été élaborés un « kit de prévention de la radicalisation », « charte de la laïcité à l'école » ainsi que d'innombrables formations à la prévention de la radicalisation ainsi qu'à sa détection. Dans l'ensemble de ces espaces, des campagnes de « prévention de la radicalisation » et des formations sont menées. Les politiques publiques se redéfinissent en référence à la radicalisation et à la laïcité⁵.

2.3 L'ÉCOLE, REMPART CONTRE LA RADICALISATION

Dans cette redéfinition de l'identité nationale autour de valeurs comme la laïcité, censée faire barrage aux phénomènes de radicalisation, l'école est investie d'une fonction cardinale. Celle-ci a toujours été convoquée dans la mission de transmission des « valeurs républicaines » (voir Hajjat, 2012, p. 250-262 ; Hachimi-Alaoui, 2012) et des symboles aux futurs citoyens (voir HCI, 2009, p. 16). Néanmoins entre 2003 et 2012, puis depuis 2015 la question religieuse est devenue une préoccupation majeure pour les enseignants (voir Obin, 2004) et les responsables ministériels (Lorcerie, 2005 ; Tévanian, 2005, p. 19-26). Dans le contexte contemporain, elle est placée au premier plan des politiques de lutte – et pas seulement de prévention – contre la radicalisation⁶. L'institution scolaire a le devoir de « constituer un *corps social homogène* autour des principes de liberté d'opinion et d'expression dans le respect de la laïcité des services publics » (2011, p. 101). » (Beaugé et Abdellali, 2014, p. 52) Récemment, le discours politique a même dépeint l'école républicaine et ses valeurs comme cibles des attaques violentes :

« [...] ce qui est encore plus grave, c'est que cet *obscurantisme* trouve à recruter dans notre jeunesse, parmi ceux qui sont allés à l'école de la République, et qui, malgré cela, ont perdu tout libre arbitre et cèdent aux sirènes du djihadisme, de la radicalisation – qui monte dans notre société – jusqu'à devenir des terroristes, des Français qui tuent des Français. Et *ce n'est pas un hasard si notre école de la République, notre école laïque est dans la ligne de mire de l'islamisme radical.* [...] » (Valls, 9/12/2015)⁷

¹ Voir le plan de lutte contre la radicalisation du 23 avril 2014, mobilisant « police, gendarmerie, Éducation nationale, PJJ, Pôle Emploi, Mission locale... » ; la création d'un comité de pilotage national ; la diffusion d'un document de « Prévention de la radicalisation en milieu scolaire », envoyé par le ministère de l'Éducation nationale aux Académies ; la proposition le 4 mars 2016 de « création d'une commission d'enquête sur le phénomène de radicalisation dans le milieu du sport amateur » et le 17 mars 2016 par le député G. Collard d'une même « commission d'enquête sur la radicalisation communautariste au sein des forces armées, de la gendarmerie et de la police ». Le ministère de la justice a défini un plan de lutte contre la radicalisation en prison. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) est mobilisée. La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a désigné dans chaque caisse un référent radicalisation. La fédération des associations de protection de l'enfance (CNAPE) a proposé une formation « Prévention de la radicalisation violente » en 2015.

² Voir Hollande, 5/01/2016.

³ Le conseil de l'Ordre des médecins a pris des positions pour aménager le secret professionnel.

⁴ Concernant la prévention de la radicalisation, la RATP se voit également désignée : « La création à la RATP d'une délégation générale à l'éthique est une excellente idée pour apporter une aide concrète aux cadres, confrontés parfois à des problèmes très concrets, mais également pour mieux recenser et comprendre les phénomènes de radicalisation qui sont à l'œuvre dans ces entreprises. Le rôle de l'État est d'apporter à tous les acteurs de la société civile le soutien de la puissance publique, dans chacune des situations difficiles de contestation de la laïcité. » (Valls, 9/12/2015).

⁵ « Il nous faut donc agir. Redonner toute sa force à la citoyenneté, à la laïcité. Cela passe évidemment par l'école, mais aussi par des politiques publiques qui réinvestissent les quartiers, les zones périurbaines, les villes moyennes, partout où la République – disons-le – a reculé ces dernières années. » (Valls, 29/01/2015)

⁶ Voir Valls, 17/11/2015.

⁷ Voir aussi Valls, 16/11/2015.

Dès 2014, la ministre de l'éducation nationale assume un rôle spécifique dans cette promotion de la laïcité, comme outil de lutte contre la radicalisation.

« La laïcité garantit un cadre propice à la transmission des savoirs et des compétences, à leur apprentissage et à leur appropriation. L'enjeu est de promouvoir une école qui transmette *une appartenance républicaine* autour d'une culture commune et partagée, qui respecte les différences tout en se protégeant des irruptions identitaires et en prévenant les logiques de radicalisation. Cela passe aussi par une école capable d'éveiller les consciences, de développer la liberté intellectuelle et l'esprit critique. Il ne faut pas seulement développer la laïcité à ou dans l'école, mais faire en sorte que l'école délivre une pédagogie de la laïcité, qu'elle ancre ce principe dans les esprits comme dans les pratiques. [...] au-delà de ce constat global qui n'ignore pas des difficultés locales graves et des situations de radicalité inquiétantes, il nous faudra travailler ensemble sur des questions qui continuent d'interroger l'institution régulièrement. » (Vallaud-Belkacem, 21/10/2014¹)

Suite au 11 janvier 2015, le gouvernement dessine trois sites prioritaires d'action publique dans le dispositif de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation des musulmans². Le deuxième concerne l'école publique, lieu historique depuis 2004 de l'intervention politique en matière d'encadrement des gestes des populations croyantes. Annoncé le 22 janvier par la ministre de l'Éducation nationale, le plan de mobilisation de l'école pour la République comporte 16 mesures destinées à renforcer la citoyenneté et l'enseignement de la laïcité à l'école avec un budget de plus de 250 millions d'euros sur trois ans, mais également la création d'un « livret laïcité » (Vallaud-Belkacem, 22/01/2015)³ comme de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme⁴. Une « pédagogie de la laïcité » doit permettre de prévenir la radicalisation. Elle est ainsi décrite par la ministre :

« la pédagogie de la laïcité, faite de dialogue, de développement de l'esprit critique et de temps forts, l'enseignement moral et civique plus largement, doivent constituer les leviers d'une *citoyenneté durable*. Ces leviers, nos professeurs doivent être en mesure de les actionner au mieux. C'est à cette fin, comme vous le savez, que 300.000 enseignants doivent être formés à cette *pédagogie de la laïcité* d'ici fin 2015 par les experts qui ont rapidement été mobilisés, conformément à ce que j'avais annoncé au lendemain des attentats de janvier. » (Vallaud-Belkacem, 30/06/2015)

La lutte contre la radicalisation apparaît comme un réel enjeu pour ce ministère puisque ce sont dans les discours de Najat Vallaud-Belkacem que le syntagme « radicalisation » revient le plus souvent après ceux de M. Valls. Sur la période étudiée (1980-avril 2016), ce dernier prononce 485 discours dont 60 évoquant la question de la radicalisation, *i.e.* 12,4 %. Les chiffres sont respectivement pour François Hollande de 1192 pour 26, *i.e.* 2 %, pour Najat Vallaud-Belkacem de 290 pour 20, *i.e.* 6,9 % et pour Christiane Taubira de 182 pour 10, *i.e.* 5,5 %. La ministre de l'Éducation nationale déplace sur le terrain moral – et pas exclusivement sur le terrain des valeurs – la problématique de la radicalisation. Celle-ci est abordée comme un problème de la jeunesse.

¹ Voir aussi Vallaud-Belkacem, 9/12/2014, 22 et 28/01/2015 ; Hollande, 5/02/2015, Vallaud-Belkacem, 23 et 26 /11/2015.

² Le premier s'attache à la prison, le troisième s'appuie sur les politiques de la ville.

³ S'y adjoint la création un diplôme universitaire consacré à la laïcité et aux valeurs de la République (Valls, 13/06/2015).

⁴ Voir Conseil des ministres, 13/05/2015, les Assises de l'école pour les valeurs de la République.

Ce faisant, le personnel éducatif, au nom de la lutte contre la radicalisation, est investi de la mission de « transmission du sens de la laïcité » (Vallaud-Belkacem, 24/08/2015) ainsi que du signalement non seulement d'indices de radicalisation mais également d'atteinte à la laïcité¹. Dans le cadre scolaire – mais plus largement aussi – la mise en question de la laïcité, dans sa nouvelle interprétation fondée sur la séparation des espaces privés et publics, est interprétée comme un « signe de radicalisation »². Or à travers la laïcité, se trouve convoquée « la religion en tant que catégorie idéologique autoritaire propre à juger et à déclasser certains groupes et la critique de sa pertinence à définir un certain nombre de comportements sociaux et culturels » (Mondher, 2003). L'évocation incantatoire de la laïcité présente des effets pervers, dont « le “monolinguisme” nationalo-laïque » (Amiriaux, 2015)³ et le « renversement actuel des principes libéraux et anti-discriminatoires de la laïcité en leur application répressive : un « méta-laïcisme » (Sibertin-Blanc et Boqui-Queni, 2015).

Conclusion

Le discours politique sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre le terrorisme a une dimension performative. Il s'adresse, tout à la fois, aux citoyens. La construction du danger intérieur, présenté comme condensé en une religion, induit une réponse survalorisant une interprétation de la laïcité, s'éloignant du sens qui était le sien dans la loi de 1905. D'autres options auraient pu être privilégiées, telles le dialogue entre les cultures, la tolérance, la solidarité, le renforcement des politiques d'égalité des chances, de cohésion sociale ou d'insertion mais le cœur du problème ayant été traduit en termes religieux, la réponse d'une République se présentant comme attaquée dans ses valeurs ne pouvait être que la promotion d'un surcroît de laïcité. Le choc des civilisations, annoncé par S. Huntington et repris par l'exécutif américain au début des années 2000, trouve une actualité dans le contexte européen, présentant la lutte contre le terrorisme en termes de combat pour la défense des valeurs des démocraties européennes. La référence à la radicalisation sert d'opérateur de conversion en termes moraux d'enjeux politiques, géopolitiques et sociaux. Les lectures manichéennes du monde imputées aux acteurs violents sont également assumées par une part de l'exécutif français qui gomme les enjeux politiques sous-jacents aux décisions qui ont porté ces derniers à devenir les têtes de pont occidentales de conflits, dont le terrain principal se situe au Moyen-Orient.

Références

¹ « La formation de nos équipes – je vous rappelle que 300 000 personnes doivent être formées d'ici la fin de l'année 2015 – est indispensable, de même que votre vigilance et celle des référents académiques face à tout signalement d'atteinte au principe de laïcité ou toute dérive liée à la radicalisation. » (Vallaud-Belkacem, 24/08/2015) « La prévention et la détection de la radicalisation passent autant par la formation des enseignants et des personnels pour repérer les signes avant-coureurs, avec notamment le livret diffusé en février 2015 sur le site internet du Ministère, que par les enseignements, comme l'histoire-géographie, l'histoire des faits religieux, ou l'Enseignement Moral et Civique et l'Éducation aux Médias et à l'Information. [...] L'école a donc un rôle à jouer dans la détection en amont des signes avant-coureurs d'un processus de radicalisation et elle entend l'assumer pleinement. Les signalements, la circulation des informations entre les différents services sont essentiels pour empêcher l'issue fatale que recèle toute radicalisation. [...] Une mobilisation qui s'accompagne d'un changement radical de culture. Oui, nous avons rompu avec la culture de l'excuse, avec la tentation de regarder ailleurs ou de masquer la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. » (Vallaud-Belkacem, 4/11/2015)

² « Le rôle de l'État est d'apporter à tous les acteurs de la société civile le soutien de la puissance publique, dans chacune des situations difficiles de contestation de la laïcité. » (Valls, 9/12/2015).

³ Ce dont se défendait L. Ferry, en disant vouloir éviter « une radicalisation intégriste de la laïcité » (6/02/2004).

Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, *Islamophobie. Comment les élites françaises construisent le « problème musulman »*, La Découverte, Paris, 2013.

Amiriaux Valérie, « Expertises, savoir et politique. La constitution de l’islam comme problème public en France et en Allemagne », in Bénédicte Zimmermann (dir.), *Les sciences sociales à l’épreuve de l’action*, EHESS, Paris, 2004, p. 209-245.

Amiriaux Valérie, « Après le 7 janvier 2015, quelle place pour le citoyen musulman en contexte libéral sécularisé ? », *Multitudes*, 2/2015, n° 59, p. 83-93.

Barbut Michael, « “Qui sont les terroristes ?” Lutte de classement autour de la radicalité mapuche », *Lien social et Politiques*, n° 68, automne 2012, p. 79-100.

Beaugé J. et H. Abdellali, « Élitisme français et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l’intégration (1989-2012) », *Sociologie*, 1/2014, vol. 5, p. 31-59.

Body-Gendrot Sophie, *Les États-Unis et leurs immigrés*, Les études de la documentation française, 1991.

Boniface Pascal, « Le choc des civilisations et le conflit israélo-palestinien », *Revue internationale et stratégique*, 1/2004, n° 53, p. 11-23.

Bourdieu P., « Esprits d’État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1993, n° 96-97, p. 49-62.

Bouzar Dounia, « Les professionnels de la jeunesse face au discours radical musulman », *La nouvelle revue de l’adaptation et de la scolarisation*, 2/2007, n° 38, p. 125-139.

Ceyhan Ayse, « La fin de l’en-dehors : les nouvelles constructions discursives de l’ennemi intérieur en Californie », *Cultures & Conflits* [En ligne], 43 | automne 2001, URL : <http://conflits.revues.org/569>.

Deltombe T., *L’islam imaginaire. La construction médiatique de l’islamophobie en France 1975-2005*, Paris, La Découverte, 2005.

Guibet Lafaye C., « Radicalisation : de l’adversaire à l’ennemi », *Regards sociologiques*, 2018. [À paraître.]

Guibet Lafaye C. et P. Brochard, « La radicalisation vue par la presse : fluctuation d’une représentation », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, Paris, Sage, vol. 130, n°1, 2016, p. 1-24.

Guibet Lafaye C. et A.-J. Rabin, « Individualisation et dépolitisation d’une notion : évolutions contemporaines de la sémantique de la radicalisation », *Politiques de communication*, n° 8, mai 2017, PUG, Grenoble. [À paraître.]

Hachimi Alaoui M., « L’intégration sous condition : valeurs non négociables et égalité des sexes », *Canadian Journal of Women and The Law/Revue femmes et droit*, vol. 24, n° 1, 2012, p. 114-134.

Hajjat A., *Les Frontières de l’« identité nationale ». L’injonction à l’assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte, 2012.

Haut Conseil à l’intégration, *Conditions juridiques et culturelles de l’intégration : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1992a.

Haut Conseil à l’intégration, *Études et intégration : faire connaître les valeurs de la République. Les élus issus de l’immigration dans les conseils municipaux, 2001-2008*, Paris, La Documentation française, 2009.

Haut Conseil à l’intégration, *Les Défis de l’intégration à l’école : recommandations relatives à l’expression religieuse dans les espaces publics de la République*, Paris, La Documentation française, 2011.

Hekmat Ida, « La polémique des formules “choc des civilisations” et “Kampf der Kulturen” : une étude contrastive », in *La parole politique en confrontation dans les médias*, 2011.

Huntington S., *Le choc des civilisations* [1996], Paris, Odile Jacob, 1997.

Kapustin Boris, « Discours théorique et discours idéologique autour du concept de “civilisation” », *Diogène*, 3/2008, n° 223, p. 91-114.

Kehailia G., « Faiseurs de guerre, faiseurs de paix : de l'usage politique des identités culturelles », *Revue internationale et stratégique*, 2/2008, n° 70, p. 41-52.

Krieg-Planque Alice, *La Notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009.

Kundnani A., *The Muslims Are Coming ! Islamophobia, Extremism, and the Domestic War on Terror*, New York, Verso, 2014.

Lapeyronnie D., *Ghetto urbain*, Paris, Robert Laffont, 2009.

Lapid Y. et F. Kratochwill, *The Return of Culture and Identity in IR Theory*, Londres, Boulder, 1996.

Lorcerie F., « Les professionnels de l'école et l'affaire du voile. Des personnels très partagés sur l'incrimination du voile », in Lorcerie F. (dir.), *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 73-94.

Maurin Éric, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, 2004.

Mondher Kilani, « Équivoques de la religion et politiques de la laïcité en Europe. Réflexions à partir de l'islam », *Archives de sciences sociales des religions*, 121 | 2003, p. 69-86.

Obin J.-P., *Les Signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, 2004.

Poulat É., *Notre laïcité publique. « La France est une République laïque »*, Paris, Berg International, 2003.

Sibertin-Blanc Guillaume et Laëticia Boqui-Queni, « La laïcité répressive. Anthropologie et géopolitique de l'*homo laïcus* », *Multitudes*, 2/2015, n° 59, p. 104-113.

Tévanian P., *Le Voile médiatique. Un faux débat : « l'affaire du voile islamique »*, Paris, Raisons d'agir, 2005.

Thorel Jérôme, *Attentifs ensemble ! L'injonction au bonheur sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2013.

Tsoukala A., « Au nom du 11 Septembre. La presse face au terrorisme en France et en Grande-Bretagne », 2011. <http://lmsi.net/Au-nom-du-11-Septembre>

Wieviorka M., *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988.

Annexes

Graphique 3 : Courbes d'évolution des occurrences des termes « radicalisation » et « laïcité » dans les discours politiques.

